

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

**Sommaire:**—POÉSIE CANADIENNE, A l'Oiseau Blanc.—FEUILLETON, Louis de Glenvez.—BIOGRAPHIE, L'Abbé de Ravignan.—LITTÉRATURE CANADIENNE, Influence du manque de récoltes dans ce pays depuis quelques années, sur l'agriculture.—Article lu à la Société des Amis.—La profession d'Avocat et la nécessité d'établir à Montréal, une école de droit.—L'Orégon.—Tableau météorologique pour le mois de Mars, lu à la Société des Amis.—Histoire de la semaine.—Variétés.

## POÉSIE CANADIENNE.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

### A l'Oiseau blanc.

(VERS LIBRES.)

Lorsque les durs frimats sur toute la nature  
Ont tendu leur lineul, ce grand voile enneigé  
Qui, sous ses plis d'argent, dérobe la verdure  
Et cache le gazon gémissant et glacé,  
Petit oiseau tout blanc, tu viens nous réjouir,  
T'envolant vers l'hiver qui n'a pas de zéphir !

Quand les vents, échappés de leurs cachots de glace,  
Furieux, ont dépouillé les bois de leur feuillage,  
Et lorsque les branches, quand l'autan siffle et passe,  
Se plaignent gémissant de leur triste veuvage,  
Petit oiseau tout blanc, tu viens nous réjouir,  
T'exilant des forêts qui sont à reverdir !

Lorsque des Froids cruels la blanche main glacée  
Enchaîne, dans les champs, le cours de nos ruisseaux  
Qui, leurs perles roulant sur le gazon, l'été,  
Semblent mêler leur bruit aux accents des oiseaux,  
Petit oiseau tout blanc, tu viens nous réjouir,  
En t'éloignant des bords qui ne font que fleurir !

Lorsque dans la campagne on n'entend plus la voix  
De l'humble rossignol, ni le gazouillement  
Des gentils habitans qui peuplent la forêt  
Et remplissent les airs de leur céleste chant.  
Petit oiseau tout blanc, tu viens nous réjouir,  
Nous annoncer l'hiver, les jeux et le plaisir !

Lorsque tous les attrails, qu'une divine main  
A ce sol a prêtés, nous sont tous dérobés,  
Et lorsqu'on murmure contre l'ordre divin,  
De noire ingratitude et de péché rongés,  
Petit oiseau tout blanc, tu viens nous prévenir  
D'être bons, patients, qu'ils vont tous revenir !

Et quand la froide neige tombe en lambeaux des nues  
Ou bien, quand elle siffle, agitée par les vents,  
Reviens près de nos toits, dans nos forêts si nues,  
Après avoir été suivre, ailleurs, les autans,  
Petit oiseau tout blanc, reviens nous réjouir,  
D'être bons, patients, nous faire souvenir !

JOSEPHITE.

Montréal, avril 1845.

## FEUILLETON.

Louis de Glenvez.

NOUVELLE.

Charles Le Groix, quoique habitué à exercer sur des hommes grossiers l'empire de son intelligente énergie, avait été étonné de son prompt succès. Il craignit une embûche, le geôlier pouvant tirer les verrous sur eux dès qu'ils auraient pénétré dans le cachot. Il fit signe à son ami d'entrer, et il resta sur le seuil.

Le baron s'avança lentement dans la prison, à peine éclairée par une lucarne grillée. Un silence lugubre régnait autour lui. An fur et à mesure que ses yeux s'accoutumaient à l'obscurité, il entrevoyait vaguement, sur le lit de paille qui recouvrait le sol humide, des hommes, des femmes, des enfants couchés pêle-mêle et presque sans vêtements. Les uns gardaient une immobilité effrayante, les autres se remuaient avec lenteur comme des serpents engourdis par le froid. De temps en temps, un soupir, un sanglot, un jurément venait frapper les oreilles ; mais ces témoignages douloureux de la vie s'éteignaient aussitôt.

— Le citoyen Loquequer est-il ici ? dit-il enfin d'une voix tremblante d'émotion.

— Oui, répondit sur-le-champs une douce voix de femme : mais il est mort.

M. de Glenvez suivit la direction du son de voix qui venait de se faire entendre, et à la faveur du faible rayon de lumière qui filtrait à travers les barreaux de la lucarne, il aperçut une femme jeune et belle, dont les cheveux étaient répandus en désordre sur ses épaules nues. A côté d'elle, il vit avec horreur un corps roide et sans mouvement... c'était celui du comte de Loquequer.

Le baron s'agenouilla devant le cadavre de son beau-père, le cœur rempli d'une amère douleur ; la jeune femme le regardait avec surprise.

— Quoi, s'écria-t-il, en se relevant tout à coup avec une explosion d'indignation, on a ainsi laissé périr sans secours une créature humaine !

La jeune femme éleva silencieusement son doigt à la hauteur de ses lèvres flétries, comme pour imposer silence à ces cris insensés ; puis elle montra d'un signe rapide les prisonniers immobiles sur la paille. M. de Glenvez, dont les yeux s'étaient habitués aux ténèbres, reconnut avec épouvante que dans cette chambre sépulcrale les vivants n'étaient peut-être pas en majorité.

Alors il s'enfuit, entraînant son ami qui causait familièrement avec le cerbère de ce Tartare.

— Capitaine, cria derrière eux le colosse à la barbe rouge, n'oublie pas ta promesse de m'embarquer sur ta *Panthère* ; j'en ai assez de la terre-ferme. Pouah ! ça sent le renfermé.

— D'un tigre j'ai fait un lion, dit en sortant le corsaire à son ami, ce geôlier est taillé sur le patron d'un bon matelot, je l'emmènerai avec moi ; je ne m'attendais guère à cette recrue-là.

Quand les deux jeunes gens furent dans la rue, le baron raconta tout ce qu'il venait de voir. M. Le Groix secoua tristement la tête, mais ne manifesta aucun étonnement : il était aguerri à ces affreux spectacles.

Arrivés sur la place de la cathédrale, les camarades entrèrent dans un café.

Ils s'assirent devant une petite table isolée, puis se racontèrent à voix basse, pleins d'estime et de confiance l'un pour l'autre, les principaux événements de leur vie, rattachant sans cesse le présent à leurs doux souvenirs d'enfance...

— A propos, dit le corsaire, interrompant subitement le récit d'une de ses courses aux Antilles, tu ne m'as pas dit comment tu comptais t'y prendre pour pénétrer dans la prison. Sais-tu quo sans mon intervention tu aurais été consigné à la porte ?

— Je me serais servi de ce papier, dit Louis de Glenvez en tirant de sa poche le laissez-passer qui lui avait été remis par l'inconnu.

— Voyons," dit négligemment le jeune marin.

Le Groix n'eut pas plutôt jeté un coup d'œil sur les deux lignes d'écriture tracées au crayon, qu'il tressaillit :

— Connais-tu l'homme qui t'a donné ce papier ?

— Je ne sais pas même son nom.

— Il était grand, n'est-ce pas ? des cheveux noirs et plats ; l'œil petit, inquiet, le teint plombé.

— Oui, ce portrait est assez ressemblant.

— Et tu as dit ton nom à cet inconnu ?

— Quel motif aurais-je eu de me cacher ? Mes intentions étaient pures, je pouvais les avouer sans crainte.

— Tu lui as indiqué le lieu de ta résidence, tu as nommé le château de Glenvez ?

— Certainement, mais à quoi bon toutes ces questions ?

— A quoi bon toutes ces questions, malheureux ! Mais tu es perdu, mille fois perdu. Oh ! j'avais je ne sais quel pressentiment de ce malheur. Sais-tu bien imprudent, ajouta-t-il en se levant brusquement et en frappant du pied ; sais-tu bien comment s'appelle ton confident, le confident de tes peines et de tes espérances.

— Non, parle, car tu m'effraies, murmura M. de Glenvez devenu pâle.

— Eh bien, il s'appelle Carrier. Ne voilà-t-il pas un joli nom à prononcer devant ta femme. Ah ! méchant démon, il a flairé en toi un aristocrate, et il t'a donné un passeport qui devait te conduire au galop dans la Loire. Sans notre miraculeuse rencontre, tu occuperais à cette heure la place de ton beau-père. On t'aurait laissé entrer dans la prison comme dans une souricière, mais tu n'en serais plus sorti que pour aller te baigner dans le fleuve maudit, ou bien tu aurais été guillotiné, mitraillé, que sais-je ? Tu es perdu par ta faute, car tu es un grand fou d'avoir ainsi livré ton nom à un passant.

— Allons, reprit-il après une pause solennelle, tu n'as plus un seul moment à perdre ; il faut fuir. Les émissaires de Carrier sont peut-être déjà sur la route de ton château.

La vie de ta femme est aussi en danger. Partons."

L'œil du corsaire était brillant d'ardeur. Le péril qui venait de naître d'une manière imprévue donnait à sa figure une rare expression d'audace et d'énergie.

"Ne précipitons rien, cependant, et nous réussirons peut-être à conjurer l'orage qui gronde sur ta tête. Pars sans attendre un moment de plus : va dire adieu à madame de Glenvenez, et attends-moi.

"Avant de te rejoindre je vais aller trouver un de mes meilleurs amis, un vrai républicain comme il y en a encore, terrible aux traîtres et aux lâches, mais bon aux innocents et aux faibles. Je lui dirai tout ; son cœur généreux suscitera, j'en suis sûr, les moyens de nous assister. Il couvrira ta maison de sa secrète protection. Mais toi, fils de suspect et noble, on ne peut te sauver qu'en te faisant sortir de France. Après-demain, 18 octobre, la *Panthère* mettra à la voile pour aller recueillir l'ami de son maître. Dans la nuit suivante, si le vent est favorable, je jeterai l'ancre à une demi-lieue de ta demeure ; une chaloupe ira ensuite jusqu'à Glenvenez. Je ne pourrai pas tirer le canon pour t'avertir de mon arrivée, car j'attirerais à moi quelque volée d'habits rouges, mais j'allumerai des feux sur mon navire. Adieu, sois exact."

Les deux jeunes gens s'embrassèrent. Le marin courut sur la place du département où demeurait son ami, le personnage qui devait protéger madame de Glenvenez. Le baron monta à cheval et s'éloigna de Nantes au galop.

### III.

Jeanne accueillit les tristes nouvelles que lui apportait son mari avec une sainte résignation. Elle comprit nettement qu'il n'y avait pas d'autre chance de salut que celle du départ de M. de Glenvenez. S'exiler avec lui, c'eût été mettre en danger l'existence et la fortune de son enfant ; le retenir auprès d'elle, c'eût été compromettre à la fois la sécurité de tous. Elle prit son parti avec une fermeté d'âme qui n'appartient qu'à l'amour et à la piété. Les femmes d'ailleurs déploient souvent de l'héroïsme là où les hommes ne montrent que du courage.

Après avoir donné des larmes silencieuses à la mémoire de son père, après avoir dépouillé ses gais vêtements de jeune mariée pour revêtir des habits de deuil, elle revint auprès de son époux, pâle et morne, mais le regard paisible et assuré.

M. de Glenvenez avait éprouvé, lui, de cruelles hésitations ; outre la difficulté qu'il trouvait dans l'accomplissement du sacrifice, il répugnait à un parti qui lui paraissait lâche et indigne de son caractère. "Quoi, disait-il, j'irai mettre ma tête à l'abri des orages, j'irai courir les mers comme un vagabond sans cœur, lorsqu'à mon foyer, ceux que j'ai juré de défendre seront assaillis par les tempêtes. Que diront les émissaires de Carrier, lorsqu'au lieu de me rencontrer au seuil de ma porte, offrant ma poitrine à leur premier coup, ainsi qu'une sentinelle dévouée, ils ne trouveront, sous le toit de mes pères qu'une femme et un enfant abandonnés ; ils diront que je me suis enfui devant eux et que j'ai eu peur.

— Ami, répondit Madame de Glenvenez, ils diront que tu es parti pour épargner à ceux que tu aimes la honte de leurs insultes, ils diront que tu as obéi à la loi impérieuse de la nécessité. D'ailleurs, que nous importent leurs paroles ; nous sommes ici les seuls juges de notre cause. Eh bien ! en face de

ce berceau, je t'adjure de quitter la France et de t'en éloigner beaucoup, afin de n'être pas tenté d'y revenir avant le tems marqué. Mes pressentiments m'assurent que je trouverai, dans ma faiblesse et dans l'innocence de notre enfant, une sauvegarde que nous ne rencontrerions, ni dans ta force, ni dans ton courage."

Le baron lutta quelque temps encore avec ses nobles scrupules et ses inquiétudes, mais il finit par céder devant la raison énergique de sa femme ; il consentit à se réfugier sur la *Panthère*.

Madame de Glenvenez venait de lui arracher cette promesse, pour elle si grosse d'ennuis et de périls, au moment où nous avons commencé ce récit.

Assis sous les pins de la terrasse, les deux jeunes époux, épuisés par les combats de leur cœur, retombèrent dans un morne silence. Leur tristesse devenait plus sombre au fur et à mesure que le jour disparaissait. Leurs yeux erraient vaguement sur la nappe immense de la mer dont les flots perdaient leurs belles nuances d'émeraude pour s'imprégner des teintes grisâtres du soir. Un brouillard s'élevait du sein des vagues, comme un léger nuage, et montait lentement vers le ciel.

"Rentrons, dit enfin la jeune femme en s'arrachant brusquement à ses songes mélancoliques ; l'heure s'avance, et nous n'avons pas encore achevé tous nos préparatifs."

M. et madame de Glenvenez quittèrent la terrasse, où flottaient déjà les brumes de la nuit, et se retirèrent dans le salon du château.

Un bon feu de charme, bourré de pommes de pin, flambait dans la cheminée, répandant dans toute la chambre une lueur joyeuse qui se mirait dans les dorures des meubles, et caressait capricieusement les fantastiques personnalités des tentures suspendues aux murailles. Un épais tapis de Perse, acheté dans ses voyages par l'ancien capitaine de frégate, amortissait le bruit des pas, et interceptait les courants d'air, tandis que de grands rideaux de damas rouge retombaient en plis somptueux devant les fenêtres. La vue de ce salon ne rappelait que des idées de félicité domestique. C'était un véritable nid d'amoureux.

La baronne s'assit sur un fauteuil placé au coin de la cheminée, et attira à elle un petit coffre rempli de lettres, qu'elle se mit à brûler l'une après l'autre, en essayant quelquefois à la dérobée une harpe qui se faisait jour entre ses paupières. Elle détruisait ainsi courageusement les traces du passé, afin de ne pas compromettre sa famille.

M. de Glenvenez, debout devant une table, s'occupait machinalement à jeter dans une valise des hardes entassées auprès de lui.

Une charmante petite pendule rocaille, donnée à mademoiselle de Loquequer par sa grand-mère, à l'époque de son mariage, sonna neuf heures. Les deux époux tressaillirent en même temps en entendant cette voix, dorénavant sévère, qui jusqu'à ce jour ne leur avait mesuré que du bonheur. Leurs regards se rencontrèrent dans une pensée pleine de mélancolie, mais ils se turent et reprirent le cours de leurs occupations.

Longtemps après, vers onze heures, M. et madame de Glenvenez, qui avaient achevé leur tâche, étaient assis à côté l'un de l'autre devant la cheminée. Leurs yeux étaient fixés sur l'âtre du foyer. Un tison venait de rouler à leurs pieds ; ce tison, presque entièrement noir, était cependant paillé et çà et là

de quelques étincelles qui après avoir brillé d'un vif éclat, se mouraient tour à tour. Il ne resta bientôt plus sur toute la surface du bois noirci qu'une petite parcelle de feu, semblable à un diamant enchâssé dans l'ébène. Le charbon allumé subsistait mille vicissitudes : tantôt on aurait dit qu'il allait s'obscurcir complètement, tantôt il s'élargissait à vue d'œil. A plusieurs reprises, il projetait autour de lui de légères étincelles, comme s'il eût voulu conquérir le tison tout entier ; mais à chaque nouvel effort, il perdait de son éclat. Tout à coup il lança une vive lueur, et s'éteignit.

Les deux époux jetèrent un cri involontaire. Sans se communiquer leur pensée, ils avaient attaché une idée superstitieuse à ce tison. La dernière étincelle, qui avait tant lutté, tant combattu pour vivre ; c'était leur dernière espérance, et elle venait de disparaître !

Ils se comprirent, tant leurs âmes vibraient à l'unisson ; ils ressentirent une mortelle douleur ; mais cette fois encore, ils eurent le courage de se taire.

"Nous sommes fous, dit seulement la baronne en se levant avec une sorte d'élan convulsif. Louis, nous devrions apercevoir les signaux de la *Panthère*, car la nuit s'avance..."

M. de Glenvenez, muet et brisé, alla ouvrir une fenêtre qui donnait sur la mer. La nuit était sombre, quoique paisible. On ne voyait plus le site aux alentours. La lune qui apparaissait quelquefois au milieu des nuages, jetait par intervalles des clartés sinistres qui allaient se perdre dans les massifs du parc, où l'œil entrevoyait, comme des géants en sentinelle, quelques vieux chênes à demi dépouillés, mais loin de rappeler la lumière, ces vagues échappées ne servaient qu'à constater pour ainsi dire les ténèbres et la solitude. La bise sifflait avec une ironie lugubre à travers les arbres, et soulevait par moments de légers tourbillons de feuilles mortes. Dans la direction de l'Océan, on n'entendait que le cri de quelques oiseaux et le mugissement des vagues ; du côté de la grande route, au fond du paysage enseveli dans l'ombre, l'oreille recueillait, comme le souffle irrégulier d'une poitrine oppressée, le bruit tantôt affaibli, tantôt grandissant, mais continu, d'une casa de lointaine.

La mer était haute, car le baron entendait distinctement le clapotement des flots sur les assises granitiques de l'escalier du Diable.

"Si les vents sont bons, comme ils me le paraissent, dit le jeune homme, la *Panthère* doit déjà dormir sur ses ancres, non loin d'ici. Jeanne, n'entends-tu pas un bruit de rames?"

Madame de Glenvenez écouta attentivement, puis elle secoua la tête. "Non ! mais il me semble que j'entends marcher dans le parc, du côté de la route."

Elle achevait ces mots, lorsqu'une vive lueur se détacha du fond de l'horizon, et monta glorieusement vers le ciel.

"Le signal ! le signal !" s'écrièrent en même temps les deux époux.

Le corsaire avait tenu parole. Après avoir jeté l'ancre à une demi-lieue du château, il s'était empressé de mettre une embarcation à la mer. Il eût bien désiré pouvoir aller chercher lui-même son ami ; mais sur ces côtes périlleuses et dans ces temps de guerre acharnée avec les Anglais, aucune considération n'aurait décidé un capitaine à quitter son navire.

Cependant, tandis que le ciel s'illuminait de quart d'heure en quart d'heure de la vive clarté des fusées, cinq hommes marchaient en silence au fond du parc, et s'approchaient du portail d'entrée. Un de ces étrangers portait une lanterne sourde, à l'aide de laquelle on

pourrait voir briller les armes de ses compagnons.

— Au diable le reverbère ! dit l'un de ces hommes à celui qui marchait le premier ; il nous éclaire si bien, qu'on n'y voit goutte, et qu'on se trébuche à chaque pas.

— Bon ! dit un autre ; nous approchons de nos colombes, car voici le pigeonier.

— Silence ! dit une voix impérieuse.

M. et madame de Glenvenez s'étaient rendus dans la chambre où dormait leur enfant. La petite créature reposait dans un calme délicieux qui avait quelque chose de céleste. Ses bras délicats, étendus sur la soie blanche qui enveloppait son berceau, s'agitaient doucement comme pour embrasser le cou de sa mère. Un rêve voltigeait sur ses lèvres humides, qu'il entr'ouvrait de temps en temps pour sourire.

Le baron se pencha sur son fils et le baisa tendrement au front.

L'enfant s'éveilla légèrement, changea de position, poussa un doux soupir, et se rendormit de son sommeil d'ange.

Alors le pauvre père se hâta de fuir.

Avant de quitter la maison de ses pères, M. de Glenvenez fit ses adieux à ses domestiques en pleurs. Plusieurs d'entr'eux avaient soigné son enfance ; tous l'aimaient comme un bon et généreux maître.

Il descendit ensuite sur la terrasse avec madame de Glenvenez, gagna la futaie, et se dirigea vers la baie où le canot de *la Panthère* devait l'attendre.

Les jeunes gens n'avaient pas fait cinquante pas lorsqu'ils virent venir à eux du fond de la cour d'enceinte une lumière voilée. Ils entendirent en même temps des voix d'hommes qui chuchotaient tout bas.

Ils s'arrêtèrent derrière un sapin dont les grandes branches horizontales les enveloppaient entièrement de verdure, et attendirent avec anxiété que le groupe s'approchât d'eux.

La première pensée du baron avait été de croire que ces étrangers faisaient partie de l'équipage de *la Panthère* ; mais leur costume et les précautions minutieuses dont ils s'entouraient en marchant le détrompèrent bientôt.

Cependant les inconnus défilèrent à quelques pas du sapin. Eblouis par la clarté de la lanterne, qui leur donnait en plein dans le visage, les quatre premiers passèrent sans apercevoir autre chose qu'un arbre gigantesque ; mais le cinquième, doué d'une meilleure vue, découvrit le couple fugitif.

Il fit un mouvement de surprise, et s'arrêta, mais sans donner l'alarme. Quand ses compagnons se furent un peu éloignés, il s'avança brusquement vers M. de Glenvenez, qui avait déjà saisi un pistolet.

— Qui va là ? cria le baron décidé à vendre chèrement sa vie s'il était attaqué.

— Ami ! répondit l'apparition. Approchez-vous sans crainte si vous êtes M. de Glenvenez.

Le jeune homme sortit alors de sa retraite. Lorsqu'il fut auprès de l'inconnu, il sentit qu'on lui glissait un billet dans la main, et il entendit presque aussitôt qu'on s'éloignait à pas précipités.

Étonné de tous ces mystères, il aurait désiré revenir au château ; mais madame de Glenvenez ne voulut pas le permettre. Elle entraîna son mari vers la baie.

— Comment ! disait M. de Glenvenez, comment partir en te laissant ainsi entre les mains de ces bandits ?

— Ce ne sont pas des bandits, Louis ; ce sont, j'en suis sûre, les soldats de Carrier.

— Ce serait une raison de plus pour rester ici ; car ces sbires sont mille fois plus cruels que des brigands.

— Non, non, il faut que tu partes ; il n'est plus permis d'hésiter. Regarde.

Sortant de l'épaisseur de la futaie, ils se trouvèrent sur une bruyère qui se prolongeait jusqu'à la plage. Une barque montée par six rameurs se balançait sur les flots, tandis qu'un homme de haute taille, debout au bord de l'eau, attendait le proscrit en agitant au-dessus de sa tête une torche de résine.

— Oh ! je suis un lâche, s'écria encore une fois le baron, je suis un lâche de partir ainsi lorsque tu restes. Viens, oh ! viens avec moi, Jeanne.

— Et notre enfant, notre Olivier ? dit la jeune mère d'une voix de reproche.

— Mais ce billet ! s'écria tout à coup M. de Glenvenez en se souvenant du papier qui venait de lui être remis avec tant de mystère ; ce billet...

Il approcha le morceau de papier du flambeau, et y lut ces deux lignes : « Madame, un patriote veille assidûment sur vous et sur les vôtres. Que l'absence de votre mari ne vous effraie point ; vous n'êtes pas seule, car un bras puissant, quoique invisible, ne cessera de combattre pour vous. »

— Tu le vois, s'écria la baronne, Dieu n'abandonne pas les malheureux. Maintenant, adieu, Louis.

M. de Glenvenez pressa, en sanglotant, sa jeune femme sur son cœur, puis il s'élança dans la barque.

Les six rameurs levèrent en même temps leurs avirons.

— Un moment, un moment, les amis, cria une voix rauque ; il ne faut pas me laisser ici au milieu des hiboux.

L'homme resté sur le rivage entra alors dans la mer. C'était le colossal géant de la prison de Nantes.

— Vive *la Panthère* ! Vive la république ! cria-t-il en sautant dans le bateau, qui tourna sur lui-même comme un cheval fougueux, et s'éloigna rapidement.

Madame de Glenvenez envoya à son mari un dernier signe d'adieu, et elle reprit d'un pas ferme le chemin du château. Le baron la suivit quelque temps des yeux, puis son cœur se serma, plein d'une inexplicable angoisse, en la voyant disparaître seule, vêtue de deuil, au fond de la nuit silencieuse.

#### IV

C'était vers la fin du mois d'avril 1795. Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis la scène que nous venons de décrire. Le printemps commençait à renaitre sous le ciel tempéré de la Bretagne ; mais, sous l'ardant climat de l'île-de-France, où nous allons transporter nos lecteurs, le soleil était déjà dans toute sa force.

A quelques lieues de Port-Louis, appelé à cette époque le port Nord-Ouest, non loin d'une des embouchures de la rivière Noire, s'élevait une grande case isolée. Aux alentours, dans une espèce d'enceinte formée par un amas de roches granitiques, croissaient des jacqs, des tamariniers, des jamroses au fruit parfumé, et des papayers dont le tronc, surmonté d'un élégant diadème de feuilles, ressemble à une colonne corinthienne. Une avenue de gigantesques bambous conduisait du seuil de la porte à l'occident, jusqu'au pied d'une éminence assez élevée appelée le Morne-aux-Cocos, tandis qu'à l'orient on pouvait gagner le rivage de l'Océan en traversant des prairies solitaires. Sur la gauche de la maison construite en bois et couverte avec des feuilles de latanier, on entendait le bruissement d'un ruisseau au fond d'un ravin encaissé.

Étendus à l'ombre d'un ajoupa, deux nègres dorvraient en silence un gâteau de farine de

manioc, et buvaient dans une calebasse l'eau qu'ils allaient de temps en temps puiser dans le voisinage. L'un de ces nègres, homme d'une taille noble et svelte, d'une physionomie intelligente, était coiffé d'un turban, et vêtu d'une longue tunique de toile de Bengale. De grands anneaux d'or brillaient à ses oreilles, et de larges bracelets d'argent ceignaient ses robustes poignets. La teinte foncée de sa peau, ses traits réguliers, et surtout ses cheveux lisses comme ceux des Européens, annonçaient un nègre venu de l'Inde, un Malabare. Son compagnon, moins grand, paraissait aussi moins jeune. Il n'avait pas le nez épaté des noirs de Guinée ; c'était un nègre de Madagascar. Il portait pour tout vêtement un pagne de toile bleue roulée avec grâce autour de ses reins.

Un profond silence régnait autour de l'habitation ; on n'entendait d'autre bruit que le chant de quelques bengalis arrêtés dans les arbres, et le mugissement d'un troupeau qu'on ramenait à la ville. Le vent de la mer apportait la vague odeur des veloutiers.

Le soleil descendu à l'horizon teignait tout ce paysage africain de teintes ardentes. Les fies parsemées dans la rade apparaissaient çà et là comme des touffes de fleurs enfermées dans des corbeilles de madrépores aux mille couleurs. Les flots, parfois si terribles dans ces parages, étaient éblouissants de sérénité et de splendeur.

Le nègre de Madagascar se leva sur son coude et dit à son compagnon :

— Ebène, le maître à nous pas revenir. Nous aller au-devant de lui.

— Vesper a raison, répondit en se levant le beau noir malabare ; nous courir pour le ramener.

Debout au milieu des épais feuillages qui formaient l'ajoupa, Ebène ressemblait à une noble statue de bronze nouvellement fondue. Son corps souple et vigoureux avait l'éclat du métal.

Les deux nègres allèrent fermer la porte de la case, puis ils entrèrent dans l'avenue de bambous, dont le léger feuillage caressé par la brise rendait un doux murmure. Sortis de l'enceinte, ils dépassèrent un bois d'orangers, et commencèrent à gravir le Morne-aux-Cocos. Tout à coup ils s'arrêtèrent pour se montrer l'un à l'autre celui qu'ils cherchaient.

C'était Louis de Glenvenez. Il était assis sous un énorme figuier, dans une attitude pleine de fatigue et de découragement. Sa tête retombait sur sa poitrine, et ses yeux étaient fixés sur la terre.

Ebène et Vesper coururent à lui avec l'empressement naïf de deux enfants qui s'élancent au-devant de leur père, s'agenouillèrent à ses pieds et le regardèrent en silence avec un regard où se mêlait l'obéissance caressante du chien, et la passion intelligente de l'homme.

Le baron sortit de ses douloureuses méditations, et se leva avec un effort pénible, comme si le courage lui avait manqué.

— Je me suis attardé ce soir, dit-il d'une voix pleine de douceur ; mais vous n'avez pas oublié l'heure du retour, vous, mes enfants !

— Oh ! non ; nous inquiets on voyant la nuit, nous tristes en voyant la solitude, répondit Ebène ; nous malheureux quand le bon maître ne revient pas.

— N'avez-vous reçu aujourd'hui aucune visite à la case, dit Louis de Glenvenez.

— Si, maître ; un plon de la ville a apporté une lettre de France, répondit Vesper.

EUGÈNE DE LA CHAUX.

(La suite au prochain numéro)

## BIOGRAPHIE.

## M. l'abbé de Ravignan.

M. Jules-Adrien Delcroix de Ravignan est né à Bayonne d'une famille noble assez ancienne. Il est beau-frère du général comte Excelmans, pair de France, et plusieurs de ses frères ont dans le monde une haute position. Il eut le bonheur d'avoir une mère religieuse, qui développa en lui les qualités naissantes du plus heureux naturel. Il fit ses études élémentaires au Collège Bourbon.

Avocat en 1816, il se fit vite remarquer par de brillantes plaidoiries, qui lui valurent, à l'âge de 23 ans, le grade de conseiller-auditeur.

M. de Ravignan était arrivé à de précoces succès par un travail assidu, par une régularité et une conduite irréprochables. Ennemi du faste et de l'éclat, il recherchait en tout et partout l'utile et le solide, de sorte qu'on peut dire qu'il n'eut pas de jeunesse, et qu'il passa sans intermédiaire, de l'enfance à la virilité calme et réfléchie; non pas cependant qu'il dédaignât par système le commerce du monde, qui civilise et polit les mœurs; il se trouvait très-bien à sa place dans un élégant salon, et il y brillait par son urbanité et ses manières distinguées. Il savait avoir de l'esprit et de la raison, avec cette admirable réserve qui est le fruit d'une longue expérience, et sans laquelle l'esprit et la raison n'existent pas. Il était, dit-on, d'une exquise aménité auprès des femmes, dont les compliments le faisaient souvent rougir comme une jeune fille.

Mais tout en se pliant avec une grâce charmante aux exigences de la société, il n'en était pas dominé. Le conseiller-auditeur laissait au seuil de son cabinet de travail le souvenir bruyant des soirées et des bals, et s'abandonnait, avec la conscience et la ténacité d'un bénédictin, aux labeurs de la tâche quotidienne. La gravité et le sérieux formaient le fonds de son caractère, ce qui n'excluait nullement en lui la bonté expansive, la simplicité et la facilité des relations. Aussi, ses confrères l'admiraient-ils sans envie, car l'envie ne pouvait atteindre un jeune avocat dont la modestie était proverbiale.

En étudiant de près M. de Ravignan, on s'apercevait aisément que ses précieuses qualités étaient autant le résultat d'un sentiment profond de religion que celui d'une belle organisation. Il avait une foi instinctive, appuyée sur la science, une foi réelle et pratique; M. de Ravignan allait à confesse, et accomplissait avec ponctualité ses devoirs religieux. Les habitudes du barreau ne l'en ont jamais détourné, et jamais aucune raillerie, partie d'en bas, n'a osé s'attaquer à lui. Dans toutes les positions, le christianisme des œuvres attire le respect, même celui de la sottise et de l'inéduité.

Lorsqu'en 1821, il eut été nommé substitut du procureur du Roi près le tribunal de la Seine, M. le premier président Seguier devina l'avenir de ce jeune homme, et lui adressa, non pas un de ces éloges stéréotypés, qui reviennent à point nommé sur les lèvres du président, mais un éloge qui était une prédiction, et qui partait d'une conviction sincère. « Monsieur, lui dit-il, marchez dans la voie ouverte devant vous; mon fauteuil vous tend les bras. »

La prédiction ne s'est pas effectuée dans le sens de l'illustre président, mais ses lumières n'étaient pas en défaut.

A peu près au bout d'un an de studieuses fonctions, dans lesquelles le talent de M. de Ravignan grandissait rapidement, le substitut du procureur du Roi prit tout à coup une de ces résolutions décisives, imprévues, que le monde ne saurait comprendre.

Il écrivit à M. Bellart, procureur-général, qui l'honorait d'une confiance et d'une amitié intimes, une lettre dans laquelle il lui apprenait qu'il était résolu d'entrer dans un séminaire.

La surprise de M. Bellart fut grande: les objections se multiplièrent: tout fut pesé et examiné avec une attention extrême. Mais rien n'ébranla le projet de M. de Ravignan. Depuis longtemps, il faut le croire, il le nourrissait dans le secret de son âme, et l'heure de la grâce venait de sonner pour lui. Sa vocation définitive était arrêtée.

M. de Ravignan resta une année seulement à Saint-Sulpice, après quoi il entra chez les Jésuites.

Il choisit Mont-Rouge, comme un lieu exclusivement consacré à la théologie pure, à la méditation des choses divines, et à la perfection humaine.

Avant d'y entrer, il s'était défat de tous ses biens; il avait appelé à cet effet un notaire, et par contrat, signé avec une joie indicible, il avait partagé sa fortune entre ses héritiers naturels.

C'est ainsi qu'en avaient usé plusieurs saints célèbres de la primitive Église.

Au bout de deux mois de noviciat chez les Jésuites, M. de Ravignan fut élu *admoniteur*, charge épineuse et délicate, qui consiste à surveiller les actes des subordonnés, et à leur donner les conseils réclamés par le caractère de leurs penchants, de leurs vertus ou de leurs défauts. M. de Ravignan s'acquitta de ses nouveaux devoirs à la satisfaction générale; sa douceur angélique et sa charité opéraient des prodiges. Ses chefs eux-mêmes l'admiraient et essayaient de l'imiter.

Une fois prêtre, M. de Ravignan professa le dogme; il employa à cette importante étude toute le temps qu'il déroba à l'oraison.

Ses livres de prédilection, étaient la *Somme* de Saint-Thomas, Isaïe, Saint Paul et Saint Augustin, qui furent pour lui bientôt aussi familiers que l'*Imitation de Jésus-Christ* et le *Bréviaire*. À côté de la science divine, M. l'abbé de Ravignan fit une large place à la science profane. Il voulut approfondir les errements de l'esprit humain, consignés dans les diverses philosophies de l'antiquité; et il s'appliqua à l'étude des théogonies païennes, avec une incroyable ardeur. Il s'était ainsi constitué le prêtre complet du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apôtre de la foi basée sur la science.

Tant de veilles fécondes et de trésors de sagesse devaient porter leurs fruits.

Monseigneur de Quélen, après le départ de M. l'abbé Lacordaire pour Rome, jeta les yeux sur M. de Ravignan, pour le remplacer dans la chaire de la métropole.

Du haut de la tribune chrétienne, M. de Ravignan se révèle tout entier, et c'est là seulement qu'il faut dessiner cette grande physionomie. Voici le portrait que trace de lui un biographe: « Comme conférencier, M. de Ravignan n'a point et n'a pas eu d'égal. M. de Frayssinon est plus harmonieux et plus disert; M. Lacordaire, plus agitateur et plus incorrect; M. Combalot, plus missionnaire; M. Duguerre, plus éclatant et plus rhéteur. M. de Ravignan n'a pas leurs défauts, et ne possède pas toutes leurs qualités au même degré qu'eux; mais la sagesse de sa phrase, la profondeur de sa pensée, sa logique surtout, cette arme favorite qu'il manie incomparablement, sa douceur et calme originalité, peuvent suppléer à ces avantages réunis, et les dominer même. Il est celui de tous les orateurs qui convertira le plus l'homme instruit et sceptique, la jeunesse studieuse, mais légère et insouciant. Ses sermons sont des thèses en forme. En l'écoutant, on ne bat pas des mains positivement, c'est le cœur qui bat bien fort; la tête ne s'échauffe pas, elle s'éclaire. On pense à lui à cause de la vérité qu'il montre

et fait chérir, et non pas à la vérité, par suite d'un enthousiasme frénétique pour les talents qu'il étale. Il n'est pas à la mode, mais on le suit par nécessité; il ne fait pas de politique dans sa chaire; il aime mieux l'Oraison dominicale que tout cela, comme disait son ami M. Bellart; il n'a pour le prêcher, ni journaux, ni destinée politique ou ministérielle, qui ajoute à l'intérêt de son rôle; il part de sa petite cellule avec sa pauvre soutane et son surplus tout seul. »

Nous avons copié textuellement ce portrait, parce qu'il résume notre opinion sur l'éloquence de M. de Ravignan, sauf pourtant quelques réserves; car nous aussi, nous avons fidèlement suivi les conférences du célèbre prédicateur. Sans contredit, M. l'abbé de Ravignan est pour nous l'apôtre de ce siècle le plus érudit et le plus logique du catholicisme. Il ne se préoccupe pas seulement, dans l'enseignement chrétien, de la forme littéraire, de l'originalité et du piquant du style; on ne trouve pas exclusivement dans ses sermons des textes d'Écriture, donnant lieu à des développements brillants d'imagination.

Pendant les cinq carêmes prêchés depuis 1837, à la métropole, M. de Ravignan a combattu par la philosophie des faits de l'histoire, et par les Pères, qu'il possède à fond, les tendances rationalistes et matérialistes de nos jours: il a mis à nu les plagiat nombreux de nos sectaires contemporains, dont les doctrines ont été précédemment anathématisées par les conciles: il sait, comme personne, l'histoire des idées philosophiques émises en Allemagne et en France, surtout depuis Luther et Kant, jusqu'à Lamennais, Pierre Leroux et Charles Fourier. Ses arguments irrésistibles emprisonnent, comme dans un cercle de fer, les adversaires actifs du catholicisme; et par sa science, il a l'avantage de lutter avec eux et de les terrasser sur leur propre domaine. Et quand l'infaillible apôtre a ainsi déblayé sa route de toutes les erreurs et de tous les vieux et éternels sophismes de l'esprit humain, il s'élève à la hauteur de la révélation catholique, il la fait rayonner sur le monde passé et sur le monde nouveau, et il l'impose comme la raison suprême et ineffable de Dieu, pour guider l'humanité à travers les tempêtes et les décombres des âges. C'est alors qu'il a, par instants, des illuminations vraiment sublimes, et que l'auditoire éclairé qui se presse autour de sa chaire, écoute avec étonnement et respect cette parole dominante, précise, qui repousse toute objection sérieuse par une argumentation inexorable. Il y a cependant peut-être, dans ce verbe net, sonore et majestueux, parfois une méthode trop régulière qui nuit à la chaleur de l'éloquence, et arrête le jet des éclairs fulgurants de l'inspiration.

Du reste, le talent de M. de Ravignan grandit d'année en année, et on peut lui appliquer, à plus juste titre encore aujourd'hui, ces paroles flatteuses que Monseigneur de Quélen prononça en pleine métropole, après la péroraison d'une de ses conférences, le dimanche 10 avril 1837. « Pour successeur de celui auquel vous donnez tant de regrets, Dieu vous a envoyé ce saint prêtre que je nommerais mieux en l'appelant « le moderne Chrysostôme, et dont le talent, malgré des dons différents, n'est ni moins élevé, ni moins doux, ni moins sûr. »

Comme M. l'abbé Lacordaire, l'abbé de Ravignan attire à Notre-Dame, aux jours de ses conférences, l'élite des sommités contemporaines, MM. Berryer, son ami intime, Châteaubriand, Guizot, Villemain, de Lamartine, de Vatissin, l'interne du pape, etc., etc.

Le journalisme, indifférent en matière religieuse, ne peut s'empêcher de lui voter des louanges, qui sans doute chatouillent peu l'amour-propre de l'humble prédicateur, mais qui honorent l'Église du Christ.

Il est à déplorer que la profession de jésuite, embrassée avec tant de ferveur par M. de Ravignan, soit pour lui un obstacle à l'épiscopat. Ce prêtre si instruit et si irréprochable serait, à coup sûr, un grand évêque.

Cependant sa modestie a vainement dit adieu à toute espèce de fonction qui ressemblent à une dignité. Ses supérieurs l'ont nommé, comme malgré lui, à la direction de la maison des Jésuites de Bordeaux, et c'est par pure dispense qu'il habite Paris.

Nous l'attendons avec une bien vive impatience à sa cinquième station quadragésimale de 1842, à la métropole.

M. l'abbé de Ravignan est de petite taille; sa figure pâle et amaigrie, sur laquelle se reflète, quand il s'anime, toute l'énergie méridionale, ressemble à celle de M. de Lamennais. Son regard est vif et scrutateur, et son front, ridé par le travail, d'une largeur démesurée. Il porte des cheveux noirs assez longs et sans apprêt. Malgré la rapidité de ses gestes, il a en chaire le maintien mortifié d'un anachorète du moyen âge.

L'abbé B\*\*\*\*

## LITTÉRATURE CANADIENNE.

*De l'influence du manque de récoltes pendant plusieurs années, sur l'agriculture de ce pays.*

Il doit être hors de doute pour tout le monde que la base de la prospérité d'un peuple, sont les ressources que la nature a mises à sa disposition. Pour exister, croître et s'agrandir, il ne lui faut que bien connaître quelles sont ces ressources, et les connaissant, se mettre à l'œuvre pour les exploiter de la manière la moins dispendieuse et la plus profitable.

Chaque fois que ce peuple voudra tourner son énergie et l'activité de son génie vers des sources de richesses artificielles, créer une industrie *exotique*, permettez-moi cette expression, il s'agitera, se fatiguera, s'épuisera en efforts impuissants; les frais de production seront toujours plus considérables que les profits; et ces frais, il lui faudra y subvenir par les profits résultant des sources de production qui s'offrent naturellement à lui; ce qui est perte évidente.

Dans ce pays, l'industrie agricole est pour ainsi dire la seule, et sera pendant longues années encore, la principale source de richesses pour nous; l'industrie manufacturière n'en sera une que bien secondaire d'ici à longtemps, puisque la prospérité de cette dernière dépend en grande partie de l'accumulation des capitaux, et que dans tous les pays nouveaux, l'on ne trouve que peu ou point de capitaux accumulés: il en est de même de l'industrie commerciale. (1)

L'agriculture est donc pour nous actuellement la plus importante de ces trois industries; c'est pour ainsi dire notre *ancere de miséricorde*: tout ce qui s'y rattache par conséquent doit nous intéresser vivement; les diverses causes qui peuvent s'opposer à son avancement, comme celles qui peuvent tendre à son amélioration et à son perfectionnement, doivent attirer l'attention du législateur et de l'homme d'état, de l'homme des hautes classes, aussi bien que de l'artisan et du

(1) Les capitaux que nous pouvons nous procurer d'ailleurs ne doivent pas entrer en ligne de compte ici; puisqu'ils sont accumulés par et pour d'autres, et que si nous en jouissons pour un temps il nous faut les rendre ensuite. Je ne veux pas prétendre néanmoins, qu'ils ne soient pas utiles, bien employés; car ils peuvent servir à nous accumuler des capitaux pour nous mêmes.

cultivateur. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

J'ai donc cru qu'il pourrait être intéressant pour nous de rechercher quelle a pu être l'influence du manque de récoltes ces années dernières, sur l'agriculture de ce pays.

Les causes qui pendant plusieurs années ont ruiné les cultivateurs sont assez connues. Ces bons citoyens prodiguaient leurs peines, leurs travaux, leurs sueurs, tournaient et retournaient la terre en tous sens pour en arracher leur subsistance et celle de leurs familles; le printemps leur faisait espérer, pour prix de leurs fatigues d'abondantes moissons; et en moins de quelques jours tout était détruit, anéanti sans ressources; loin de retirer des profits, ils ne recouvraient même pas assez pour s'indemniser de leurs mises; et chaque année il en était ainsi.

Accoutumés pendant les années précédentes à retirer de leurs labeurs des profits considérables, ils avaient contracté des habitudes d'aisance, et même de luxe, celles de toutes, qui s'acquerraient le plus vite et dont l'on se défait le plus difficilement. Privés qu'ils étaient de leurs revenus ordinaires, ne pouvant néanmoins se résoudre immédiatement à l'abandon de leurs habitudes, ils durent entamer peu à peu, et chaque année d'avantage, les quelques capitaux qu'ils avaient accumulés: ces capitaux, pour le cultivateur, sont tous les instruments, voitures, etc. qui servent à l'exploitation de ses terres, les animaux de toutes espèces dont il utilise à son profit le travail.

Et le fait ici appuie la théorie: même l'année dernière, qui a été comparativement abondante, le fond d'animaux des cultivateurs a été généralement moins considérable qu'il n'avait déjà été avant ces années de disette.

Ces capitaux accumulés ne suffisant pas aux besoins soit réels, soit artificiels qu'ils s'étaient créés dans des temps plus heureux, il fallut recourir à l'emprunt ou acheter à crédit, ce qui en définitive revient au même; cela n'est qu'une autre manière de consommer, actuellement et par avance, les revenus futurs de ses biens.

Le créancier de son côté, dû nécessairement désirer des sûretés plus grandes et meilleures qu'une simple garantie personnelle; aussi est-il de fait que pendant quelques années, et proportionnellement à la population et à ses moyens, les obligations emportant hypothèques s'accrurent rapidement, même parmi les cultivateurs.

En faveur de qui étaient contractées ces sûretés réelles, ces hypothèques? généralement du capitaliste et du marchand des différentes localités, c'est-à-dire en définitive de l'étranger au pays, du citoyen de l'Angleterre surtout, puisque presque tout notre commerce se fait avec ce dernier pays.

Ici une réflexion se présente, que je ne puis passer sous silence (quoiqu'elle s'écarte un peu de mon sujet) parcequ'elle peut conduire à des conséquences assez graves et dignes d'être méditées.

Si je comprends bien l'effet naturel de l'hypothèque, l'on peut dire que c'est la *mobilisation de la propriété immobilière*, afin de la jeter indirectement dans la circulation comme une autre valeur mobilière; l'on peut aussi dire que c'est une espèce de vente, au moins éventuelle du sol même.

En même temps, si l'on considère notre état social, notre position politique vis-à-vis de tous ceux qui nous environnent; que nous n'avons que peu ou point de capitaux *indigènes*, si je puis me

servir du mot, nous devons en conclure que lorsque nous empruntons, soit en achetant à crédit des objets de consommation, soit en achetant des sommes d'argent par des hypothèques, c'est presque toujours l'échange du sol que nous faisons contre des valeurs mobilières que nous dilapidons assez souvent; et cet échange se fait généralement en faveur de ceux de nos concitoyens d'une autre origine; nous aliénonons du fait, et sans nous en apercevoir, le droit d'être maître ici, car, il faut se souvenir que le sol est la première base, la base essentielle de la nationalité, de l'existence d'un peuple. Par ce moyen donc, nous devenons faibles, impuissants à repousser le torrent qui menace de nous entraîner, à résister aux efforts de ceux qui voudraient voir la ruine de notre nationalité. Si ces données sont justes, et je pense qu'elles le sont, dans un but de conservation et de défense personnelles, eu égard à notre position toute exceptionnelle, au lieu d'encourager et d'augmenter les facilités à créer des hypothèques, ne devrions-nous pas, législateurs et peuple, nous attacher plutôt à restreindre et à entraver un système qui, bon en soi, ne peut avoir, pour nous, que des résultats funestes.

Ce sont peut-être quelques-unes des considérations qui ont porté plusieurs Canadiens éminents à ne toujours voir qu'avec défiance, et une grande répugnance, l'établissement, dans ce pays, de bureaux d'hypothèques. (2)

Pardonnez-moi cette digression et pour revenir à mon sujet je dis que le cultivateur, privé de son revenu ordinaire, et peu à peu de ses capitaux accumulés, aliénant même à l'avance ses revenus futurs, s'est trouvé, chaque année, moins en état de bien cultiver sa terre; et celle-ci, à son tour, plus négligée, rapportait encore moins chaque année que l'année précédente, indépendamment de la perte annuelle des récoltes.

Aussi sans d'autres causes qui ont jusqu'à un certain point, contrebalancé cette mauvaise influence, et qui originent dans cette destruction même des récoltes, l'agriculture du pays eût été dans un état arriéré très déplorable et bien pire que celui où elle se trouve aujourd'hui, quelque peu avancé qu'il soit d'ailleurs.

Je viens de dire qu'il y a des causes originant de la destruction même des récoltes qui ont empêché une partie du mal qu'elle était propre à faire naître. En effet ici comme en beaucoup d'autres choses le bien se trouve à côté du mal.

Pour bien apprécier les résultats heureux que ce manque de récolte a pu avoir et même pourra encore avoir, il serait sans doute utile de faire plusieurs observations que les lecteurs pourront eux-mêmes faire. Néanmoins je dirai brièvement que la nécessité où les cultivateurs se sont trouvés, de modifier leur culture, de faire des essais, des expériences sur différentes espèces de grains et de légumes, d'avoir de meilleurs engrais pour leurs terres, ou, au moins, d'en avoir une plus grande quantité, a dû leur donner des connaissances variées sur la manière de cultiver les

(2) Dans tout ce qui précède je désire être bien compris; ainsi lorsque quelqu'un vend sa propriété et en achète une autre, il n'y a aucun mal, parcequ'il a valeur immobilière pour valeur immobilière; mais lorsque la même personne vend sa propriété foncière, et dépense ensuite inutilement le numéraire qu'on lui a donné en échange, ou même qu'il l'a déjà ainsi dépensé au moyen d'emprunt avant la vente; c'est là qu'il est blâmable et reprehensible. Je laisse à chacun de mes lecteurs à juger lequel des deux cas arrive le plus souvent, puis alors de tirer la conséquence pour ou contre le fait général que j'ai voulu remarquer.

différents sols qui s'offraient à leurs bras, pour les rendre propres à tels ou tels grains; cette nécessité a dû leur faire étudier d'une manière pratique les différentes qualités des sols qu'ils avaient à faire valoir; n'ayant pour la plupart aucune instruction élémentaire, ils n'auraient pu acquérir ces connaissances que très tard par les livres et les publications périodiques; d'ailleurs, même chez un peuple instruit, le premier des livres, le seul même, c'est l'expérience; et comme d'un autre côté, l'on ne peut tenter une expérience sans avoir généralement quelque idée, confuse si vous voulez, de la chose qu'on veut entreprendre, il s'en suit que la nécessité doit venir à notre secours et nous forcer pour ainsi dire malgré nous au travail de l'intelligence comme au travail physique.

Pour faire voir quel bien futur peut ainsi quelquefois faire naître un temps de malheur et d'épreuves, voici quelques faits tirés de l'histoire même de notre agriculture.

La pomme de terre a été introduite dans ce pays par l'armée Anglaise, en 1759, à la suite des famines causées par les ravages, conséquences nécessaires des guerres de cette époque; pendant longtemps elle fut très négligée; mais enfin peu à peu la culture en est devenue à peu près générale, jusqu'à être aujourd'hui un des principaux produits de notre agriculture; mais il convient d'observer que ce n'est presque qu'à chaque époque de disette que la culture de cette légume a augmenté.

La culture du maïs (bled d'Inde) dont le peu d'Américains qui habitaient alors ce pays, s'occupaient, s'est aussi introduite dans ce pays, parmi la population Canadienne Française, surtout à la suite des disettes qui affligèrent la Province vers 1827 et 1828 ou même plutôt; et elle prit une grande extension ces années dernières; enfin tout le monde doit admettre que ces années ont été favorables à l'amélioration et à l'augmentation de la culture d'une grande variété de ce que l'on est convenu d'appeler *meus grains*. En forçant les cultivateurs à ne pas s'attacher exclusivement à une seule espèce de grain, le bled froment, mais à plusieurs à la fois, le fléau qui a ravagé les campagnes de ce pays, nous a enseigné et appris le moyen de nous mettre en garde contre le retour de déastres semblables à ceux que nous avons éprouvés; car il est peu probable que tous les grains puissent manquer à la fois.

L'on pourrait rapporter encore un grand nombre d'exemples pour prouver que sous les rapports dont j'ai parlé plus haut la destruction de nos bleds a eu quelques résultats heureux. Il ne reste qu'à nous de profiter de l'expérience.

Elle a aussi beaucoup contribué à nous donner des habitudes de frugalité, d'économie et de tempérance qui certes ont une grande influence sur la prospérité et le repos des familles.

Cette influence du manque de récoltes se faisant sentir sur la nourriture et les habitudes de la vie, même sur les mœurs et les usages ordinaires, doit aussi avoir quelque effet sur notre tempérament et notre constitution physique, et qui peut-être mériterait d'attirer l'attention des personnes qui veulent ou doivent faire une étude spéciale des questions d'hygiène publique. En somme cette influence a-t-elle été plus profitable que pernicieuse? c'est une question que chacun doit décider pour lui-même.

Certainement le sujet que je viens de traiter aurait demandé plus d'étude et de travail que je n'ai pu lui en donner et aussi plus de capacité; néanmoins comme il est assez important en lui-

même, si j'ai pu porter quelques personnes à réfléchir et, par là, à s'en former des idées justes et exactes, mon but aura été rempli.

D.

## Jurisprudence.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

### SUR LA NÉCESSITÉ QUE LES ÉTUDIANS, LES AVOCATS ET LES JUGES CONNAISSENT L'HISTOIRE DU DROIT.

Au Bas-Canada, où la singulière complication de la jurisprudence, rend l'étude des lois, aussi difficile pour les jeunes gens, qu'elle offre d'obstacles sérieux à franchir, un juriconsulte et par suite nécessaire, de questions épineuses à décider pour celui qui est appelé à administrer la justice, la connaissance éclairée de l'histoire, et surtout de l'histoire du droit, est d'une haute importance. Sans qu'il soit besoin de remonter aux premiers temps de l'existence de Rome, pour descendre jusqu'à nos jours, après avoir parcouru toutes les phases aussi variées qu'incompréhensibles à celui qui n'en connaît que la lettre, qu'ont subi les lois et des maîtres du monde, et de ceux à qui la puissance des conquêtes, les avaient imposées, arrivons, sans plus de détour, à celles que nous devons regarder comme le corps du droit qui nous régit.

Avant la cession de la Nouvelle France, aux armes victorieuses de l'Angleterre, le pays que nous habitons, avait ses lois, sa jurisprudence, comme toute autre société organisée. Les tribunaux, s'ils étaient constitués différemment des nôtres, n'en étaient pas moins ceux du pays, et là, souvent d'une manière bien sommaire quelquefois, et souvent bien sage, l'on rendait des arrêts que l'on invoque aujourd'hui, comme règle de droit, dans les espèces auxquelles, ils sont applicables.

Lorsque l'Angleterre étendit sa domination sur le territoire que méritait bien de perdre une nation dont la cour affreusement corrompue, livrait à la merci d'agens aussi éhontés qu'ils étaient certains de l'impunité, les habitants de ses contrées, elle n'établit pas, à la vérité, et elle ne le pouvait guère, la société dans un état bien stable. Rien en cela de surprenant, tout changeait, et ce qu'il ne faut pas perdre de vue, dans tous les départements, et là où il y a plus d'importance que partout ailleurs, l'administration de la justice, il s'opérait une transition inattendue, difficile par conséquent. Aussi, avouons le, il s'écoula quelque temps, avant que la main du législateur eût imprimé quelque caractère à l'ordre judiciaire.

Mais, lorsqu'à la tyrannie du gouvernement français, succéda un état de choses qui, tout imparfait qu'il fût, était de nature à préparer les voies pour l'introduction du régime bienfaisant de la constitution, l'on ressentit l'influence de cette politique de l'Angleterre qui, bien que marquée plus d'une fois, du sceau de l'impérialisme aussi bien que d'une grande injustice, a néanmoins un caractère qui lui est tout particulier, elle nous imposa des lois, mais aussi, elle nous en conserva d'autres bien précieuses, bien nécessaires à notre bonheur.

Si nous disons que l'Angleterre nous imposa des lois, qu'on nous comprenne bien, nous le disons sans reproche; ce furent les lois criminelles "dont la douceur avait été ressentie par une expérience de plus de neuf années." Et certes, toutes susceptibles qu'elles fussent d'être perfec-

tionnées, il faut avouer qu'elles offraient "tant dans l'explication d'égalité du crime, que dans la manière de l'instruire et de le juger," elles offraient, disons-nous, un contraste qui n'était pas propre à faire paraître sous un jour bien favorable, les lois criminelles "qui avaient prévalu ou pu prévaloir avant l'année mil sept cent soixante-quatre."

Si des lois que nous imposa l'Angleterre, nous passons à celles qu'elle nous conserva, nous trouvons la garantie la plus formelle quant au droit français, les usages et coutumes qui les concernent, et tous les autres droits de citoyens, aussi bien que de la constitution des lois du Canada, "comme les maximes sur lesquelles les affaires "concernant les propriétés et les droits de citoyens, seraient décidées." Ses exceptions, tout en statuant relativement aux terres concédées ou qui le seraient à l'avenir, en franc et commun socage, confirment la règle quant aux autres parties du Bas-Canada. Rien donc de plus formel que ce statut Impérial, 14 George III, chap. 83.

Plus tard, l'Ordonnance Provinciale de la 25<sup>e</sup> George III, chap. 2, sec. 10; introduisit les règles (seulement) de témoignage établies par les lois anglaises, dans les affaires de commerce.

Reprenons: les lois du pays, avant l'acte de 1774, étaient, "les lois et ordonnances du Royaume de France, et en particulier ce qui se pratiquait dans le ressort du Parlement de Paris," avant la création du conseil supérieur, en avril 1663, les ordonnances, édits, etc., des rois de France, depuis 1663, enregistrés au conseil supérieur, et les lois, édits, ordonnances, arrêts, en un mot, la jurisprudence du pays, avant 1774; les lois criminelles anglaises, promulguées avant 1764, et les règles de témoignage établies par les lois d'Angleterre, dans les affaires de commerce.

Ce simple aperçu suffit pour nous faire comprendre, sans difficulté, combien il importe de connaître l'histoire du droit civil, criminel et commercial, et d'avoir des notions bien certaines, bien claires sur cet objet; car autrement, l'étudiant, l'avocat et le juge, seraient, à chaque instant, exposés à tomber dans les erreurs les plus graves, les plus nuisibles, et en même temps, les plus ridicules.

Jetons la vue sur le passé: mesurons d'un coup d'œil, l'espace depuis l'origine des lois de la France, jusqu'à la création du conseil supérieur à Québec; embrassons de même, la succession des statuts criminels, et de la jurisprudence de l'Angleterre, qui s'y rattache, jusqu'à 1764, et portons notre attention sur les règles de témoignage établies par les lois anglaises, avant notre ordonnance provinciale de 1785; ajoutons à cela, que des lois très sages, des modifications appelées hautement par les circonstances; et des transitions frappantes entre l'ancien et le nouveau droit, ont depuis la révolution de '89, donné une physionomie tellement nouvelle au droit français, que, souvent, si l'on ne connaissait la durée de son existence, l'on serait, en Canada, captivé par ses formes séduisantes, et exposé, souvent, à la prendre pour la réalité de notre droit. Et pourquoi? Tout simplement, parceque confondant les dates et les époques, ignorant l'histoire de ce droit, nous substituerions à ce qui est loi, ce qui ne l'est pas pour nous.

Mais là où est le plus grand danger, c'est de confondre, dans l'ancien droit, ce qui, pour le Canada, est loi, d'avec ce qui ne l'est pas. Ainsi, prenons pour point de départ, l'ordonnance de

Louis XII., en 1510, restreignant à cinq années, les rentes constituées exigibles, et déroulons rapidement, les principales ordonnances qui l'ont suivie. Nous voyons passer devant nous celle de François I., en 1539, pour la réformation et abréviation des procès, l'édit des criées, de Henri II., en 1551, l'ordonnance d'Orléans, de Charles IX., en 1560, "dont plusieurs articles sont pour le cours et règle de l'exercice de la justice," l'ordonnance du même Roi, en la même année, concernant les arbitrages, l'ordonnance de Roussillon, du même Roi, établissant la juridiction consulaire, faite à Paris, en 1563, et confirmée à Roussillon en 1560, l'ordonnance de moulins, en 1566, du même souverain, "faite pour la réformation de la justice," l'édit du même roi, à Amboise, en 1572, dont l'article 2 pose la base des principes sur la rébellion à justice, l'édit de Henri III., de la création des Notaires, en 1575, l'ordonnance de Blois, du même Roi, en 1579, dont les articles depuis le 90e, jusqu'au 210e, renferment des "formes, réglemens et préceptes à la justice," le règlement de la cour, sous Henri IV., en 1598, à l'égard des criées, l'édit du même Roi, en 1606, permettant aux femmes de s'obliger, celui du même roi en 1609, touchant les subrogations, nous arrivons à l'édit du mois de décembre 1665, portant réduction des rentes.

Nous avons cru devoir rappeler au souvenir du lecteur, différentes ordonnances depuis 1510, jusqu'à cette dernière époque 1665, afin de nous bien faire comprendre. Aussi, l'on saisit immédiatement, ce qui en est, car de toutes les ordonnances qui suivent, celle de Louis XIV., du mois d'avril 1667, et quelques autres, sont les seules qui aient été enrégistrées au conseil supérieur de Québec, et les seules qui, avec les modifications qu'elles y ont subies, aient force de loi en Canada. C'est pour cette raison que l'ordonnance du commerce, de 1673, (1) celle des subrogations en 1731, celle des testamens en 1735, celle des inscriptions de faux en 1737, celle des substitutions, de 1747, ne sont pas loi en ce pays. Cela est bien important; car non seulement l'on commettrait, en citant ces dernières ordonnances, ou en les appliquant, des erreurs graves; mais, si l'on n'est pas bien éclairé sur cette partie du droit français, l'on est exposé à donner tête baissée, dans les méprises les plus lourdes et les plus dangereuses, en adoptant des opinions de jurisconsultes, ou des arrêts de cours, basés sur des lois alors en force en France, mais sans application aucune au Canada.

Ces observations rapportées au droit criminel, et aux règles de témoignage, établies par les lois anglaises, pour les affaires de commerce, nous conduisent aux mêmes résultats. Ce qui précède 1764 quant aux premières, et 1785 quant aux autres, doit être connu, marqué, suivi, sous peine des erreurs les plus sérieuses. Disons, en passant, que cette observation importante ne doit pas être perdue, quant à ce qui regarde notre présente loi de banqueroutes, 7 Vict. ch. 10; les dispositions de la clause 75 en sont une preuve. L'histoire du droit anglais, doit donc être également familière à ceux qui se destinent au Palais.

Ainsi, les jeunes gens qui se livrent à l'étude du droit, les patrons qui les dirigent, les avocats consultant et pratiquant, les juges rendant la jus-

(1) Quelques personnes prétendent que l'Ordonnance du Commerce, 1673, avait été enrégistrée à Québec, mais qu'ensuite, la feuille qui portait l'entrée de l'enregistrement, fut déchirée ou arrachée par des intéressés. Il serait à désirer que l'on fit à ce sujet, des recherches dans les archives, à Paris.

tice, ne sauraient trop s'appliquer à se rendre maîtres de la partie historique du droit. Les étudiants, en suivant cette règle, prendraient, dès leur départ, la route, la seule route qui les puisse conduire au but qu'ils veulent atteindre; les patrons, en les dirigeant dans cette route, ne feraient pas, comme il arrive quelquefois, de la tête des étudiants, un cahos indébrouillable, ou un labyrinthe dont eux-mêmes ne peuvent pas plus sortir que leurs élèves; les avocats consultant égareraient moins, ceux qui s'en remettent à eux sur ce qui, souvent, doit décider de leur fortune et de leur honneur; les avocats plaçant marcheraient d'un pas plus ferme dans la voie dont il leur importe beaucoup, surtout pour leurs cliens, de ne pas sortir, et citeraient moins de lois, d'ordonnances, etc. d'opinions d'auteurs, sans application au Canada; et ce qui est d'une bien plus grande importance pour toute la société, l'on verrait toujours les juges décourager les citations hors d'œuvre, donner eux-mêmes, l'exemple du respect pour ce qui est loi, s'éclairer par les opinions de jurisconsultes savaus, et ne pas confondre ce qui n'est pas loi, d'avec ce qui l'est. Le résultat inévitable d'une marche éclaircie par une connaissance approfondie du droit, et par conséquent de l'histoire qui s'y rattache, et en est comme la base, serait la stabilité dans notre jurisprudence, le respect pour les tribunaux, la justice bien rendue, et les droits de tous, maintenus.

Nous eussions pu donner plus de développement à une matière aussi grave, mais nous pensons que le peu que nous en avons dit, suffira pour faire naître plus d'une réflexion utile.

M.

Montréal, Avril, 1845.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

### DE LA NÉCESSITÉ QU'IL Y A D'ÉTABLIR UNE Ecole de Droit.

"Mais qu'une science, (celle des lois) qui fait distinguer le vrai d'avec le faux, qui enseigne à établir l'un, à prévenir, punir ou rectifier l'autre; dont la théorie emploie les facultés les plus nobles de l'âme, et dont la pratique met en action les premières vertus du cœur; qu'une science aussi universelle dans son usage que dans son extension, combinée, ajustée pour le bien de chaque individu, et qui comprend enfin toute l'institution des corps politiques, ait été jusqu'ici regardée comme inutile, au point de n'avoir pas cru nécessaire qu'elle fut enseignée dans une Université; c'est en vérité ce dont on ne peut être convaincu qu'avec autant d'étonnement que de regret!"

BLACKSTONE, Comm. vol. I.

Dans ces temps où la grande question de l'éducation est à l'ordre du jour, où l'attention de notre Législature en est absorbée, et lorsqu'on n'entend résonner de toutes parts, que ces mots: Instruction du peuple! instruction *quand-même!* je crois qu'il ne sera pas déplacé chez moi de réclamer un peu de cet intérêt et de cette sollicitude bien louables, en faveur d'un sujet non moins important que celui de l'instruction primaire, et de signaler le besoin d'une prompt réforme dans l'étude d'une profession dont je suis un humble aspirant. J'en crois le moment opportun, et les vœux de mes confrères, et leurs nobles aspirations, et leurs efforts stériles, mais dignes d'une cause moins ingrate, me disent assez qu'il est tems d'élever la voix pour demander

cette attention à laquelle nous avons droit par la grandeur du but où nous tendons et par notre avenir social.

J'ai dû être charmé de trouver dans les paroles du grand jurisconsulte que je cite plus haut, un argument puissant en faveur de la cause que je viens soumettre, en même temps que j'ai été étonné de leur application heureuse au sujet qui m'occupe. Appuyé d'une pareille autorité, je ne doute pas que je ne sois entendu.

Qu'à l'époque reculée où vivait ce grand homme et qu'il a illustrée par ses connaissances, on ait eu à déplorer l'état d'abandon et d'isolement qui caractérisait l'étude des lois, il y a de quoi s'étonner; parceque l'Angleterre, pour en être éloignée par tout l'espace qu'occupe un siècle moderne, de l'éminente position où elle se trouve aujourd'hui, n'en possédait pas moins des institutions scientifiques qui feraient l'envie de bien des gouvernemens du jour. Mais qu'en l'an de grâce 1845, c'est à dire, lorsque la civilisation semble s'arrêter dans sa marche pour contempler l'ouvrage de ses mains et s'en étonner; après que nos yeux ont vu ces gigantesques piliers de connaissances humaines que la génération présente élève pour l'admiration de ses petits-fils, et sur lesquels on croit voir inscrits en gros caractères, ces mots: "Nec plus ultra!" qu'après des améliorations et des progrès dans tous les genres, nous en soyions encore, ici où l'on se vante de n'avoir rien à envier aux institutions de nos voisins, à faire des vœux pour la même réforme dans l'étude des lois, que demandait Blackstone, il y a cent ans! c'est ce que je ne conçois pas, et c'est pourtant ce qui est bien vrai. Lorsque j'y songe, je suis tenté de me demander si le contact des années et leur poussière n'auraient pas par hasard terni l'éclat qui s'est rattaché à la noble profession du Barreau, dès une époque immémoriale? si la mission de l'avocat a cessé d'être grande et sainte, puisqu'on s'occupe si peu de lui donner les moyens de l'accomplir?

Mais je me hâte de revenir vers de plus douces pensées, en lisant avec un plaisir bien sensible, l'éloge suivant, fait de nos jours, à la profession d'avocat par un écrivain qui y est étranger lui-même: "Un avocat loyal et généreux est la lumière des ignorants, qui ne sont pas encore nés à la vie sociale, le soutien des faibles opprimés par le vice puissant, la voix de l'innocence accusée et muette; il intercède pour la courte folie du crime qui pleure et se repent; il console les malheureux dont les actions sont encore des erreurs. Par sa bouche la pitié implore, le repentir demande grâce, le malheur des illustres proscrits en appelle à l'histoire, et le condamné, innocent ou coupable, ému des derniers accens de son défenseur, croit encore à l'humanité jusque sur l'échaffaud!" Ainsi toujours noble, toujours belle, la profession d'avocat est encore comme la porte qui mène aux honneurs et à la renommée. Pourquoi donc l'entrée en serait-elle fermée à un si grand nombre par les obstacles qu'on y rencontre? Pourquoi l'étude de cette profession est-elle hérissée de ces difficultés qui la rendent si âpre et si rebutante? Car il ne faut pas s'abuser; en dépit de cet air d'aisance et de facilité qui, au premier coup d'œil, apparaît à la surface de notre système d'étude, et que notre isolement contribue à lui donner, ce système n'en est pas moins radicalement vicieux par cet isolement même qui met l'étudiant dans la dure nécessité de chercher en lui-même le secours dont il a besoin pour franchir les obstacles de sa nouvelle carrière. Eh! quels obstacles que ceux



qui viennent pour ainsi dire l'assiéger à son début ! Est-il besoin de les énumérer ici ? Est-ce qu'ils ne sont pas assez connus ? Interrogez ce jeune homme qui vient de passer par une transition subite, des bancs du collège où il avait des précepteurs et une grande méthode pour le guider dans sa marche, à la solitude du bureau où il se trouve comme transporté dans un nouveau monde. Là, les premiers objets qui frappent ses regards sont bien propres à le décourager.

Demandez-lui en effet s'il n'a pas été saisi d'une certaine frayeur en voyant se dresser devant lui, formidables et comme rangés en bataille, ces in-folio nombreux, reliques des autres siècles ? Si, lorsque sa main pour la première fois, est venue les troubler dans leur silencieuse retraite, il n'a pas cru pour un moment voir se lever, grimaçantes et courroucées, les chauves têtes de ces vétérans maltraités, qui le menaçaient sous leurs figures de parchemin ? Pour son acte d'inauguration à son nouvel état, voyez-le, l'ingrat, il troque impitoyablement ses vieilles connaissances d'école, ceux qui ont souvent peut-être allégé pour lui la tiède longueur d'une étude laborieuse, l'élégant et doux Virgile, Horace, si plein de verve et de satire, Cicéron, à la mâle éloquence, contre quelque bouquin poudreux, tout hérissé de termes barbares.

Apprenez de lui, comment pour exercer ses talents et mettre en pratique les leçons de huit années de collège, on lui sert à copier d'indéchiffrables documents, aux périodes mal construites, lesquels dits documents sont sa seule distraction (celle des *frais*, bien entendu, il n'y touche pas.) Mais le voilà qui s'engage dans la marche pénible qui va l'initier aux mystères des lois. Quelle confusion ! quelle aridité ! quelle rouille ! Que de mots baroques, d'expressions bizarres ! De grâce ! le dictionnaire ! que je cherche *main-bourne* ! Des lois obscures et quelquefois contradictoires, répandues dans d'innombrables volumes, une indigeste masse de coutumes anciennes, toute la charretée des lois nouvelles que l'heureuse fécondité de nos législateurs promet d'augmenter encore pour longtemps, et leurs amendemens, et leurs continuations, et leur expiration, incertains bien souvent, sans parler des vieilles ordonnances, des arrêts, des auteurs, etc. etc.

Voilà en partie le champ que doit parcourir l'étudiant en droit avant d'arriver à un but, un nom quelconque. Voyez-le s'aventurer dans ce vaste et sombre labyrinthe, sans guide, sans personne qui l'éclaire dans sa marche, qui lui montre le terme du voyage. Comme il cherche dans l'ombre à mesurer l'immense étendue qu'il lui faut traverser ! comme il hésite, voyez donc, et comme il se désespère, lorsque ses yeux n'aperçoivent de toutes parts qu'une route sans bornes, tortueuse et bien noire ! Tel on nous peint un voyageur attardé par une nuit de tempête : il s'avance lentement, tend les mains aux ténèbres, tandis que ses pieds cherchent à s'affermir sur le sol fangeux. Ses yeux errent tout à l'entour pour voir briller la lumière bienfaisante qui guidera ses pas chancelans ; mais s'il ne voit que le firmament noir, s'il n'entend que l'aigre voix de l'orage, un soupir étouffé s'échappera de sa poitrine et son courage l'abandonnera.

Maintenant si ce témoignage d'un étudiant était suspect à ceux qui ne connaissent pas, qui ne peuvent pas connaître, sans les avoir éprouvés eux-mêmes, toutes les difficultés que l'on rencontre dans l'étude du Droit, je les renverrais volontiers à une plus haute autorité, et leur di-

rais : Interrogez ces hauts dignitaires que leurs lumières et leur profond savoir ont porté sur le banc des honneurs. Demandez-leur ce qui leur a frayé la route à une aussi haute position, s'ils ne s'y reposent pas avec complaisance, après les fatigues du voyage, et s'ils se croient trop récompensés par ces faveurs servies à leurs vieux jours après une jeunesse usée à l'étude des lois dont ils sont les interprètes et les ministres ?

Je ne doute pas qu'ils ne revinssent satisfaits de la vérité de ce que j'avance.

Oui, cette mer immense de lois qui règlent toutes les actions, protègent l'honneur et veillent à la conservation de la vie des citoyens, est un beau spectacle, une bien belle chose, assurément ; mais pour nous qui sommes obligés de la traverser cette mer, dans toute son étendue, si nous n'avons pas là, à la barre du gouvernail, un pilote habile qui nous dirige à travers les écueils qui bordent la route, nous pourrions bien faire naufrage et aller sombrer bien bas, dans le fond de l'oubli.

Ces écueils sont les subtilités quelquefois, l'obscurité, bien souvent, l'incertitude et les contradictions. Or, quand nous avons près de nous quelqu'un qui nous indique le choix à faire entre ce qui est subtilité et ce qui ne l'est pas, entre l'usage et le non-usage, entre le sens et le non-sens, entre la loi qui gouverne et la lettre morte ?

J'éprouve de la répugnance à le dire, mais on ne trouve pas toujours au besoin, on trouve rarement, je dirai même, ces conseils et ces avis qui valent bien l'encouragement et qu'on a le droit d'attendre de ceux que nous qualifions du terme flatteur de *patrons*. Après cela, faudra-t-il s'étonner si l'étudiant, ainsi laissé à ses propres forces, se nourrit peut-être de principes faux, laissant par là une voie ouverte aux sophismes et à l'ignorance ? si, se fondant sur les interprétations erronées qu'il donne aux lois qu'il ne connaît pas, il se prépare ainsi, sans le savoir, à tromper ses futurs clients et à leur causer des dommages bien graves peut-être ? si enfin, dépourvu de méthode et courant au hasard, il commence ses études professionnelles par où il devrait les finir ? Ce ne seraient pourtant là que des conséquences assez naturelles de notre système actuel. Enfin, puisqu'il faut tout dire, pourquoi voit-on si peu (en comparaison du grand nombre) des avocats de nos jours, jouir de toute cette aisance et de cette renommée qui devraient distinguer la plus grande partie des membres d'une profession aussi ancienne et aussi respectable ; pourquoi par conséquent, la plus grande pratique se trouve-t-elle répartie entre quelques mains seulement (toujours comparativement) et qu'il s'en suit une espèce de monopole (qu'on me passe le mot) qui, s'il continue encore longtemps, contribuera plus que toute autre chose à faire perdre au barreau la considération dont il jouit ? Je crois qu'il faut en attribuer la cause à notre système d'études. Car ceux qui nous ont devancés dans cette carrière, ont eu à combattre les mêmes difficultés que nous.

Quelques-uns, avec des talents transcendans, sont sortis victorieux de la lutte et sont venus présenter leur front à la renommée qui y a placé en souriant sa couronne d'immortelles : le nombre en est petit. D'autres, avec de l'audace et une grande assurance, jointes à une émulation sans bornes, se sont fait une certaine position : le nombre en est assez grand. Le reste enfin, avec la somme de talents ordinaire aux hommes, mais sans audace, comme sans prétentions, a vu ses

efforts demeurer sans fruit et en est encore à attendre que le vent soufflant quelque jour, lui amène des clients et des causes : le nombre en est bien grand. Eh bien ! croyez-vous que ces hommes, s'ils avaient pu trouver ailleurs ce flambeau pour éclairer leur marche, qu'en vain ils cherchaient en eux-mêmes et qu'ils ont sans doute demandé comme nous aujourd'hui, sans l'obtenir, ne trouveraient pas, eux aussi, dans une égale part du patronage public, la récompense de leurs durs travaux ? Nous devons craindre le même sort pour nous-même et pour nos successeurs *ad infinitum*, si on n'apporte à l'étude du Droit cette réforme dont j'ai essayé de signaler le besoin.

Mais ici se présente naturellement une question : comment opérer cette réforme ?

En deux mots, je réponds : par l'école ! Oui, une école de Droit, voilà ce qu'il faut à la Capitale du Canada pour mettre le sceau à ses progrès dans tous les genres ! Voilà ce qu'une classe nombreuse de ses enfants lui demande, et ce qu'elle ne peut lui refuser sans injustice. Elle possède déjà deux collèges de médecine, dont l'un a grandi si vite et si haut qu'il atteste de l'avidité avec laquelle la jeunesse canadienne dévore l'instruction. Sera-t-il dit que la science des lois, parcequ'elle est "la plus noble" comme dit Blackstone, ne trouvera sa part de représentation parmi nos institutions populaires, et parce qu'elle est "la plus difficile" d'après le même auteur, se verra refuser ce qui est nécessaire au moindre des états, un apprentissage et de la méthode ? Mais le moyen d'arriver à ces fins ?

Comment établir cette école ? Tout simplement comme on établit d'autres écoles, comme on a établi celle de médecine par exemple. Et je puis désigner ceux qui, dans mon humble opinion, sont destinés à en être les fondateurs. Comme je le disais ailleurs, la pratique ne se trouvant pas également partagée, il s'en suit qu'un grand nombre des messieurs du barreau, avec peu ou point de causes, jouissent plus ou moins d'un certain loisir. Quelques-uns d'entre-eux ont fait leurs preuves : des talents brillants, une jeunesse pleine d'espérance, quelques précédents heureux disent assez ce qu'ils peuvent faire, si l'on veut seulement stimuler leur bonne volonté et donner à leur génie l'aliment qu'il lui faut pour qu'ils deviennent des adeptes dans leur profession. Voilà les hommes qu'il nous faut ! C'est eux qui doivent accomplir le grand objet de l'établissement d'une Ecole de Droit. Leurs loisirs leur en fournissent les moyens, et leur capacité les y qualifie. Qu'ils s'érigent donc en professeurs. Quelle plus noble fonction que celle d'ouvrir à leurs compatriotes reconnaisans les trésors de la science ? eh ! quelle science que celle qui traite de nos intérêts les plus chers ! Ils n'ignorent pas que l'art de professer est aussi ancien que les sociétés, et qu'il a fourni à lui seul autant de renommées que les autres arts ensemble. Puis ils ne doivent pas oublier que beaucoup de ces grands hommes dont l'antiquité nous a légué les noms intacts, à travers la nuit des siècles, ne doivent le lustre et la gloire qui les accompagnaient, qu'à leur mérite comme fondateurs d'écoles et professeurs. Je doute fort en effet, que Socrate, Platon et Aristote jouiraient de cette vénération et de ce respect sacré dont on honore leur mémoire, s'ils s'étaient contentés d'écrire leurs préceptes sublimes et leurs grandes théories, et s'ils ne les avaient mis en pratique en enseignant. Car leurs disciples ont dû contribuer énormément à perpétuer ce tribut d'hommages et de gloire par leurs efforts

incessants, et leur infatigable constance à faire prévaloir les opinions et les maximes de ces grands maîtres. Mais sans invoquer ces souvenirs lointains, ces grandes et vénérables images de nos jours, qu'est-ce qui constitue une grande partie de la renommée d'un Guizot par exemple, et d'un Villemain, sans parler des autres célébrités du jour qui remplissent avec tant d'éclat les différentes chaires de la science en France? Je pourrais bien me tromper, mais je crois que ces deux grands hommes présentent autant les couronnes que leur a méritées leur réputation comme professeurs, que leurs lauriers politiques. Je sais bien que pour moi, je préfère M. Guizot, ébranlant les voûtes de la Faculté par le tonnerre de son éloquence, à M. Villemain, déployant toutes les ressources d'un grand homme d'état; et je me plais mieux à voir M. Villemain installé dans sa chaire du Lycée, qu'assis sur la banquette du pouvoir. Mais, est-il besoin de ces considérations et de ces exemples pour démontrer quelle noble tâche c'est, que de distribuer la science en se constituant professeurs? Ceux que nos vœux appellent à accomplir la réforme que nous sollicitons sentiront, j'espère, qu'ils ne peuvent raisonnablement nous refuser, à nous, leurs futurs confrères et à la société qui le réclame, l'avantage de leurs talents et de leurs lumières.

Qu'ils ne s'abusent pas, au reste; outre les rétributions pécuniaires qui entrent bien pour quelque chose dans des considérations de ce genre, et que leur rapportera un établissement comme celui que nous leur demandons, ils trouveront le moyen de faire briller leurs talents et acquitteront envers leur pays leur part de la commune dette, en venant lui offrir les prémices de leurs œuvres qui concourront si puissamment à la gloire nationale! Eh! quel trésor de reconnaissance n'amasseront-ils pas dans le cœur de ceux que leurs préceptes auront formés? Quelle consolation pour eux-mêmes, de voir leurs élèves se distinguer dans l'arène de la jurisprudence et cueillir des lauriers dont une si grande part leur sera due! Puis ils n'auront pas à craindre d'être éclipsés, car le vrai mérite trouve toujours sa récompense.

P. S. Avant de dire adieu à mon sujet, je désire qu'on comprenne bien que les remarques que j'ai pu faire quelque part et qui tendraient, sans

que je le sache, à soulever quelques susceptibilités personnelles dans l'esprit de ceux dont j'ai mis la position en scène, sont tout-à-fait générales, comme on a pu le voir du reste, et qu'en signalant les abus dont je demande le redressement, je n'ai pas l'intention de les imputer à nos supérieurs, aimant mieux en rendre solidaire la fatalité de notre système d'études; de même que j'ai préféré avec raison, attribuer aux déficiences de ce même système les obstacles que j'ai voulu peindre.

Mais aussi, si les considérations que j'ai soulevées venaient heurter les préjugés de ceux à qui l'usage est chose sacrée et qui rendent une espèce de culte aux vieilles traditions, ma foi, ce ne serait pas ma faute, mais bien la leur à eux qui ne voient pas que pour suivre la marche du temps qui va si vite, il ne faut pas, traînants, s'arrêter à chaque borne qu'on trouve sur la route, et adorer en s'agenouillant, l'idole que l'ignorance y a placée!

L'Oregon.

Le territoire de l'Oregon est situé à l'ouest des montagnes Rocheuses, qui forment les limites de l'Amérique du Nord. Il est borné au nord par les possessions britanniques et américaines, au sud par le Mexique, et à l'ouest par l'océan Pacifique. Il s'étend du 42e au 54e degré de latitude nord, et du 107e au 130e degré de longitude ouest. Sa superficie est de plus de quatre cents kilomètres carrés.

Outre les montagnes Rocheuses, qui forment, comme nous l'avons dit, la limite orientale de ce pays, une autre chaîne de montagnes élevées et couronnées de neiges éternelles, s'étend encore entre la chaîne des Rocheuses et l'océan Pacifique. C'est là que se trouvent les cascades de l'Oregon ou de la Colombie, rivière à cent bras, qui compte environ treize cents kilomètres de longueur, et dont la source est située dans les montagnes Rocheuses, à moins de deux kilomètres de celle du Missouri.

Le climat de ce territoire est très-agréable; les vents de l'ouest qui y arrivent y sont assainis par l'étendue de mer qu'ils ont à traverser; ceux du nord sont interceptés par les montagnes. L'hiver, quel qu'il soit, est plus souvent pluvieux, y est court; le printemps y est précoce. Le sol, surtout celui des contrées

qui avoisinent les rivières, est très fertile, ou du moins est très-susceptible de le devenir, car les Indiens se bornent à y récolter quelques racines qui poussent naturellement, et qu'ils mangent avec le saumon, produit habituel de leurs pêches, ou avec le produit des chasses auxquelles ils se livrent, quelquefois en incendiant un bois de hautes bruyères ou une forêt de pins pour en faire sortir tout le gibier.

Le nombre des Indiens des différentes tribus s'élève à environ 140,000. Ils ont les traits communs à cette race de sauvages, et leurs mœurs se ressentent de cet état. Les tribus se surprennent entre elles et se massacrent avec une épouvantable cruauté. Leurs habitudes intérieures sont néanmoins assez douces, et ils ne se laissent aller que très-rarement à la tentation de tuer un blanc. Plusieurs tentatives de civilisation ont été faites, mais toujours sans succès.

Ce pays fut découvert par les Espagnols. En 1794 le capitaine Gray, de Boston, le visita et lui donna le nom de Colombie, qui était celui de son vaisseau. En 1805, Lewis et Clark descendirent la rivière depuis les Montagnes jusqu'à l'océan Pacifique, et passèrent l'hiver sur ses bords. En 1811, un établissement marchand fut formé par des Américains à Astoria, près de l'embouchure de la rivière. Le capitaine Belcher, dans son ouvrage intitulé *Narrative of the Voyage of H. M. S. Sulphur*, publié assez récemment, dit que cette colonie a perdu presque toute son importance depuis que la compagnie de la baie d'Hudson s'en est chargée, parce qu'elle a transporté l'établissement principal au fort Vancouver. Une maison de très-médiocre apparence, deux ou trois cabanes de Canadiens, qui sont à un nombre de six ou huit, et une branche de pin surmontée d'un pavillon rouge, voilà maintenant ce qui constitue le fort George, ou Astoria.

Les Etats-Unis réclament la possession de la portion du territoire comprise entre le 42e et le 49e degré de latitude nord, et depuis l'océan Pacifique jusqu'au territoire américain, à l'est des montagnes Rocheuses. Cette partie du pays est fertile; elle a sur un point 700 milles anglais de largeur; et 500 sur un autre, en tout 200,000,000 acres de terre.

Depuis un certain temps déjà des émigrations de citoyens des Etats-Unis avaient eu lieu sur le territoire contesté. M. Tyler disait même à ce sujet dans son dernier message :

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites en la ville de Montréal, rue St. Vincent, au mois de Mars, 1845, par L. A. HUGUET LATOUR, membre de la " Société des Amis. "

NOM ANNEE	DATE.	LUNE.	JOURS.	Thermomètre.			Baromètre.			Directions des vents.			Variations de l'atmosphère.		
				8 h. a. m.	3 h p. m.	8 h p. m.	8 h a. m.	3 h p. m.	8 h p. m.	8 h a. m.	3 h p. m.	8 h p. m.	8 h a. m.	12 h midi.	8 h p. m.
Mars, 1845.	1	C	A 5 h. 26 m., A.M.	24	32	25	29.34	29.34	29.34	N E	Nord	Ouest	neige	neige	clair.
	2		Dimanche	25	32	25	29.32	29.28	29.31	...	N E	N E	couvert	...	pluie.
	3		Lundi	35	42	40	29.78	29.60	29.70	N O	Ouest	N O	pluie	couvert	clair.
	4		Mardi	46	52	43	29.75	29.74	29.75	S O	Ouest	S O	clair	clair	...
	5		Mercredi	32	34	34	29.7	28.65	29.10	Est	Nord	Nord	neige	neige	neige.
	6		Jeudi	36	41	30	29.65	29.75	29.70	N O	N O	Ouest	clair	clair	couvert.
	7		Vendredi	24	29	25	29.82	29.82	29.80	Est	Nord	N O	...	...	...
	8		A 1 h. 49 m., A.M.	38	40	39	29.41	29.35	29.40	Sud	Sud	Ouest	pluie	couvert	...
	9		Dimanche	36	52	37	29.60	29.55	29.51	N O	N O	N O	couvert	clair	clair.
	10		Lundi	32	32	30	29.65	29.70	29.66	Nord	Nord	Nord	clair	...	...
	11		Mardi	18	42	22	29.65	29.75	29.67	N E	...	...	couvert	...	...
	12		Mercredi	35	58	36	29.82	29.80	29.81	Nord	Sud	S O	clair	nuag.	neige.
	13		Jeudi	36	45	39	29.80	29.80	29.82	Sud	...	Ouest	couvert	clair	clair.
	14		Vendredi	27	34	29	29.65	29.55	29.77	Nord	Nord	N O	...	couvert	neige.
	15		A 6 h. 6 m., P.M.	28	29	26	29.20	29.25	29.29	N O	N O	...	neige	...	clair.
	16	D	Dimanche	14	20	18	29. 0	29.28	29.69	...	Ouest	Ouest	couvert	clair	couvert.
	17		Lundi	50	30	49	29.78	29.75	29.77	S O	Sud	Sud	...	...	neige.
	18		Mardi	39	33	37	29.85	29.95	29.87	Ouest	Ouest	Ouest	...	couvert	couvert.
	19		Mercredi	10	26	17	29. 0	29. 2	29. 4	...	...	...	clair	...	...
	20		Jeudi	24	40	23	29.10	29.18	29.15	...	N O	N O	...	neige	...
	21		Vendredi	39	39	27	29.55	29.58	29.49	...	Ouest	Ouest	couvert	clair	clair.
	22		Samedi	35	48	34	29.60	29.60	29.60	...	...	...	...	...	...
	23		A 3 h. 32 m., P.M.	30	47	31	29.30	28.85	29.31	Sud	...	...	clair	couvert	couvert.
	24		Lundi	44	45	40	29.13	28.10	29.14	Ouest	Sud	Ouest	neige	neige	neige.
	25		Mardi	39	40	37	29.70	28.80	29.72	...	...	...	clair	clair	clair.
	26		Mercredi	35	52	29	29.80	29.60	29.75	...	Sud	Sud	...	...	couvert.
	27		Jeudi	65	60	52	29.85	29.60	29.64	...	Ouest	Ouest	...	couvert	...
	28		Vendredi	45	42	43	29.65	29.70	29.71	Nord	...	N O	couvert	...	...
	29		Samedi	40	52	50	29.80	29.82	29.69	...	...	Sud	...	clair	...
	30		A 0 h. 13 m., P.M.	55	47	44	29.85	29.70	29.69	N O	Nord	Nord	...	...	...
	31	C	Lundi	49	80	47	29.80	29.62	29.78	...	Sud	Sud	clair	...	...

“ Je crois devoir appeler l'attention du congrès sur la nécessité d'encourager et de faciliter les émigrations vers ce territoire. Il faudrait, sur toutes choses, établir de distance en distance des points fortifiés qui donneraient de la sécurité à nos concitoyens lorsqu'ils voudraient aller habiter ces fertiles contrées à l'embouchure de la rivière Colombia, et rendre, par conséquent, plus favorable pour nous qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, l'occupation simultanée du territoire par les Anglais et les Américains, telle qu'elle existe provisoirement. Il y aurait lieu aussi de mettre les citoyens américains, établis à l'Orégon, sous la protection des lois de leur pays, comme les Anglais sont eux-mêmes protégés par leurs lois. Quel que soit l'état actuel des négociations, toutes ces mesures me paraissent urgentes.” En effet, un bill avait été présenté à la chambre des représentants pour l'extension de la juridiction des États-Unis sur le territoire de l'Orégon; il avait été admis à la discussion par 129 voix contre 58; son adoption à la Chambre n'était pas douteuse; elle pouvait être plus incertaine au sénat; mais une émigration nombreuse et nouvelle est venue faire cesser ces incertitudes en occupant la contrée en litige.

L'établissement des émigrés américains dans l'Orégon, est d'autant plus significatif que leur premier soin a été d'y associer une administration régulière. Ils ont élu des officiers municipaux, ils ont constitué des tribunaux et nommé une commission chargée de valider leurs titres à la possession des terres qu'ils défrichent. Cependant, grâce à eux, la population du territoire contesté, s'élève aujourd'hui à plus de deux mille individus, tous sujets des États de l'Union, élevés dans l'amour des institutions américaines. Ils ont fondé des villes; ils élèvent des troupeaux nombreux, et déjà, ils voient affluer dans leur colonie les provisions et les marchandises de toute espèce. Ainsi, tandis que la question de la propriété du territoire se discute entre les deux gouvernements, celui des États-Unis entre de fait en possession, et si la lutte s'engageait, entre les forces dont il dispose, il trouverait encore des colons qui défendraient au besoin leur nationalité.

## La Revue Canadienne.

MONTREAL, 12 AVRIL, 1845.

### Histoire de la Semaine.

Il est un adage admis par tout le monde, mais que personne ne met en pratique; ainsi qu'il arrive assez souvent de ces vérités incontestables qui sont dans la bouche des hommes en général et en particulier, c'est celui-ci: *Il est noble, il est grand, et il n'est jamais trop tard de se rétracter.* Voilà pourquoi nous prions les membres du Conseil Législatif de nous rendre intacts et pures les louanges que nous leur avions données dans notre dernière publication, au sujet du prétendu refus de la majorité de se voter une allocation en argent pour ses services pendant la session. Nous avions tort, la majorité a voté la mesure et a présenté une adresse au Gouverneur, qui (le brave homme!) leur a refusé leur demande. C'est donc de son désintéressement à lui, de son patriotisme (pour l'occasion) que nous devons parler! S'il dépense d'un côté, il ménage de l'autre! grand bien lui fasse! et Dieu veuille qu'il y ait compensation.

Mais l'idée seule que voilà deux minutes que nous nous occupons du gouverneur et de ses conseillers suffit pour nous donner la bile; nous

avons, ma foi, bien d'autres choses à vous dire; l'embarras n'est que dans le choix, ainsi vous pardonnerez le peu d'ordre de cet article. En matière donc!

Et d'abord: lundi dernier l'assemblée annoncée dans les journaux aux fins de recevoir les règlements de l'association St. Jean Baptiste a eu lieu dans les salles d'encan de M. J. D. Bernard. Ces salles ne sont pas très vastes, et pourtant elles n'étaient pas remplies par la foule. Nous sommes fâchés de le dire, et de le répéter si souvent; il y a chez nous une espèce d'aversion pour toute espèce d'organisation, chacun compte sur son voisin pour prendre l'initiative qu'il devrait prendre lui-même tout le premier. Cette ville renferme une nombreuse population Canadienne, et alors qu'il s'agit d'une société nationale dans le genre de celle de la St. Jean Baptiste, deux cents personnes à peine se rendent à l'invitation du comité! Est-ce négligence, est-ce indifférence, est-ce oubli? C'est tout cela à la fois. Il est temps que nous aussi nous levions la tête, et que nos yeux à un jour dit ne rencontrent que des frères, que des amis; qu'à un jour dit nous nous réunissions tous sous une même et commune bannière, pour nous aider, pour nous soutenir les uns les autres, et pour proclamer aux autres origines que nous aussi, nous aimons notre nationalité, que dans nos cœurs bat comme dans le leur, l'amour de la patrie, et le désir de participer aux bienfaits d'une association de frères dans un but philanthropique. Faisons cela, et notre nationalité ne se perdra jamais, et ceux qui viendront après nous et ceux qui les suivront seront fiers de leurs pères et de leurs actes, seront glorieux de perpétuer ces derniers, et de les faire passer à leur tour honorables et utiles à la génération future! L'honorable président expliqua en quelques mots le but de l'assemblée, fit quelques observations sages et vraies sur le bonheur de l'union, de la fraternité. M. G. Cartier lut ensuite les règlements qui furent tous reçus, à de légères corrections près, à l'unanimité. On adopta les couleurs de la Société St. Jean Baptiste de Québec, et M. Bouchette proposa qu'outre le drapeau général, il y eut un drapeau particulier pour la Société de Montréal, laquelle proposition fut bien goûtée par l'assemblée qui l'adopta d'un commun accord. Puis on procéda à l'inscription des noms des membres, et nous avons vu avec joie l'empressement de toutes les personnes présentes pour s'aggréger à la Société, et pour payer leur mise d'entrée et leur contribution annuelle. Voilà qui est bien! Continuons; maintenant que les règlements sont adoptés, il faut les suivre à la lettre; c'est le seul moyen de donner de la stabilité à cette noble entreprise. Des listes vont bientôt être ouvertes pour l'inscription de nouveaux membres. Nous engageons fortement tous ceux qui ne font pas encore partie de la Société, de se faire présenter de suite par deux membres du comité. Que chacun y mette du bon vouloir, et le vingt-quatre juin sera un beau jour pour nous. Nous l'appellerons tous les ans de nos vœux cet anniversaire de notre gloire, de notre fraternité, de notre union! Tous les ans nous ajouterons quelque chose de plus à la célébration de la St. Jean Baptiste; mais la plus belle manière de la célébrer, de l'honorer, c'est de s'aimer les uns les autres; c'est de respecter, de conserver notre religion, nos institutions, notre langue et nos lois. C'est-là le but de notre association, tendons y de tous nos efforts; quand nous l'aurons atteint, nous serons heureux, nous serons vraiment nationaux.

Nous allons finir par croire que Montréal est une grande ville; tout le monde le dit depuis longtemps, c'est peut-être pour cela que nous avons tant hésité d'y ajouter foi. Enfin, il n'est plus permis d'être sceptique; les grandes choses de cette ville vous dévisagent, vous crévent les yeux. Ici, *railroad* toujours en perspective, mais qu'importe? jusqu'à Boston, là, bâtisses immenses pour magasins, pour hôtels, voir même pour halle aux poissons. Progrès des progrès! Pour tout cela il faut de l'argent, sans contredit. Aussi quelques taxes additionnelles sur ceux qui travaillent, et ceux qui ne font rien pourront se promener orgueilleux et gonflés sur les dalles de bois de nos rues fashionables. Encore une taxe, une seule taxe sur le pauvre, et le riche rebondira de joie, donnera d'allégresse une calotte à son abdomen de gourmet. La rue Notre-Dame n'est vraiment plus reconnaissable; elle est devenue le dépôt de toutes les richesses mercantiles, le point de mire de tous les commis-marchands, l'Eden, la terre de Canaan, l'Eldorado du marchand des faubourgs, qui ne peut s'empêcher d'exhaler un très long soupir chaque fois qu'il songe qu'une bonne spéculation le mettrait pourtant à même de voir figurer dans toute sa grandeur son nom en toutes lettres, en rivalité avec celui de Connell & Cie., en concurrence avec Benjamin & Brother! Oh! ambition demeurée du marchand des faubourgs! Oh! désirs désordonnés des commis-marchands! Ecoutez, nous vous voulons du bien, nous vous le disons sincèrement, beaucoup de bien. La rue Notre-Dame, fuyez-la, n'y songez pas, car elle vous jouera le vilain tour qu'elle a joué plusieurs fois à un grand nombre de votre utile et respectable classe.....elle vous ruina! Croyez-vous en effet, que ce soit ce désœuvré qui se promène depuis la maison du gouvernement jusque chez Townsend, de deux heures jusqu'à six heures de l'après-midi inclusivement, croyez-vous que ce soit lui qui entre chez le marchand et fasse des achats profitables? Bah! vous ne le connaissez donc pas! Des achats! Ah! bien oui! Bonjour monsieur, avez-vous des gants de kid blanc?—Oui, monsieur.—Faites voir s'il vous plaît. Vous lui montrez ce que vous avez de mieux et de moins mal à l'endroit des gants. Il choisit vite ce qu'il y a de moins mal, déchire deux ou trois paires, puis enfin il vous dit: Combien monsieur cette paire?—Sept chelins et demi, monsieur.—Ah! vraiment, et celle-ci?—Trente-six sous.—Fort bien, faites-moi le plaisir d'envoyer cela chez moi. Il donne son adresse, salue d'un air de prince, et se retire. Et.....il ne paie pas.....c.-à-d., il paie quelquefois, mais longtemps après; établissez-vous dans les faubourgs, la population augmente et partout les besoins doivent augmenter. Cette population ne se compose pas, vous le savez, des élégants, des *incompris*, des merveilleux qui se pavent à l'instar des dindons tous les jours dans la rue Notre-Dame. Tant mieux pour vous; les bons bourgeois achètent quand ils ont besoin, et ils ont besoin souvent, ils achètent quand ils ont l'argent pour payer et rarement sans cela. Voilà ce qu'il vous faut à vous, messieurs, qui songez, comme on dit vulgairement, mais sensément, “ à vous mettre à votre compte.” Plus tard, si vous réussissez, souvenez-vous de nos bons conseils, et faites-nous cadeau d'une paire de gants de *trente-six sous*, lesquels gants pourront peut-être nous servir pour le prochain bal du temps d'Idors.

Mais à propos de bal, nous avons encore à vous annoncer qu'il y a eu fête grande et complète à l'hôtel Rasco mercredi dernier. Avant de vous

donner des détails, *il est bon de vous dire* que nous y étions, et que par conséquent nous ne pouvons nous tromper, et à tous ceux qui diront : c'est faux ! nous débiterons d'une voix doctorale le classique.

Je l'ai vu, dis-je vu,  
De mes propres yeux vu  
Ce qui s'appelle vu !!!

Huit heures et demie ! Venez : suivez-moi dans la chambre de lecture de l'hôtel. Donnez votre par dessus, votre chapeau à ce soldat, recevez un numéro ; conservez-le précieusement si vous ne voulez pas vous en retourner avec ce manteau par carreau que vient de déposer près de vous ce vieux gentleman. Mais votre chevelure est en désordre, vite, j'entends l'orchestre, voici des broches, une glace, admirez-vous, sanglez-vous, divisez en deux parties inégales vos cheveux humides d'huile de senteur. Fort bien, admirez-vous un instant, et avant de monter prenons quelque chose. Garçon ! deux petits verres de *curacao*. Maintenant montons, nous voici arrivés : de chaque côté de la porte du salon une estrade destinée aux musiciens : à droite la musique militaire, à gauche l'orchestre. La salle apparaît à vos yeux étonnés, une vaste salle de quatre-vingt pieds de long sur quarante de large et douze pieds de haut. C'est superbe ! Au plafond quatre riches candelabres qui supportent mille bougies dont la pâle lueur jette une teinte chaude et voluptueuse sur cette foule qui s'agite au-dessous. Traversons la salle, et tournons au bout à droite. Il y a là une buvette où le café est servi à discrétion. Nous ne saurions vanter bien haut l'atmosphère de cette salle, attendu qu'il y avait là une odeur très désagréable, quel qu'un nous dit que c'était l'exhalaison de la vapeur du café qui en était la cause. Cela peut bien être, surtout si, ce qui n'est pas impossible, pour faire ce café, on n'a pas pris du café ; au fond de la buvette une porte conduit à la salle des rafraîchissements et des bonbons et des glaces à la crème et autres. Cette salle est trop petite sans doute, mais nous devons parler avec avantage de tout ce qu'elle contenait. La table était d'une élégance exquise ; il y avait de tout sans confusion. Quant au *saint-gris*, il avait le rare mérite de ne produire aucune exaltation au cerveau, car nous avons vu des danseurs, voir même des danseuses en faire une consommation très respectable sans qu'ils parussent en éprouver le moindre inconvénient.

Comment vous décrire cette foule empressée, riante, qui encombre une salle de bal ? comment vous peindre toutes ces toilettes, fraîches, élégantes et riches ? comment surtout vous montrer les charmes, les poses gracieuses des danseuses ? Nous renonçons à cette tâche ardue, nous avons admiré mais nous ne pouvons dire notre admiration.

Un immense quadrille est formé, les vis-à-vis sont trouvés, sont d'accord, l'orchestre fait retentir la salle de ses suaves mélodies, le prestige du bal va commencer. Il y a en effet quelque chose d'attrayant dans les figures d'un quadrille. Votre tour arrive de danser, vous interrompez une conversation commencée avec votre danseuse pour la reprendre tout-à-l'heure et l'interrompre de nouveau. Vous vous cherchez, vous vous fuyez, vous allez, vous revenez, vous balancez, tout cela en causant par intervalle, en riant, la joie, le plaisir animent toutes les figures, vous seriez un ours que force vous est de paraître aimable, tant il y a d'âme dans les paroles, dans les regards de ces femmes aux blanches épaules

et dont l'haleine embûme l'air ; tant il y a d'entraînement dans le mouvement rapide de "la promenade" alors que les mains enlacées les unes dans les autres, vous et elle vous faites le tour de la salle aux yeux envieux et admirateurs de ceux qui font tapisserie derrière.

Mais la valse ! la folle, la voluptueuse valse ! Byron lui a consacré une ode ; il en avait senti tout le charme ; cette danse pleine de mouvement et d'action convenait bien à son caractère de feu, à ses passions ardentes, aussi comme il en parle !

"Endearing waltz !—to thy more melting tune  
"Bow Irish jig, and ancient rigadoon.  
"Scotch reels, avant ! and country-dance, forego  
"Your future claims to each fantastic toe !  
"Waltz, waltz alone !... .."

Mais quoique Byron valsât, il n'approuvait pas l'introduction de cette danse dans les salons anglais. Byron, comme vous savez, n'était pour tout guère scrupuleux. Au surplus, à chacun le mérite de ses actes, à chacun la responsabilité de ses faits et gestes.

La foule était trop nombreuse pour que nous ayons pu saisir son aspect dans ses détails, il y avait là des hommes, des femmes de toutes les classes, de tous les états. Depuis le militaire emprisonné dans l'habit rouge qui boutonne sous le menton, jusqu'au commis-marchand, l'étudiant en médecine et en loi ; depuis l'homme aux cheveux blancs gris jusqu'au jeune homme en veste de drap noir et au col de chemise rabattu ; depuis la femme de quarante ans, au nez surmonté de bésicles, jusqu'à la timide élève des pensionnats de la ville, que la maman ne perd pas du regard. Elle est à une bonne école. Encore quelques bals publics et cet incarnat qui pourpre ses joues d'enfant, au son d'une voix autre que celle de sa mère, aura bientôt disparu. Il y avait même un chef écossais en grand uniforme et le bonnet sur la tête, coutume qu'autorise probablement la loi de sa nation.

Tout ce monde s'amusait ou faisait semblant de s'amuser. On ne pouvait faire un pas sans poser le pied sur le pied chaussé de satin d'une jeune fille qui vous remerciait de cette attention par une grimace. Nous croyons que ces bals seraient beaucoup plus agréables si le nombre des invités était plus limité. La salle, mercredi, pouvait à peine contenir les danseurs et les curieux, et les premiers étaient obligés de se tenir de côté pour suivre les différentes figures des quadrilles ; et il y en avait un grand nombre qui n'avaient pas besoin de cet inconvénient pour danser de travers.

Nous regrettons de n'avoir pu constater le nombre de mouchoirs perdus, (mouchoirs de poche, bien entendu, car de mouchoirs de cou, il n'en est pas plus question que de l'homme dans la lune), d'épinglettes écartées, de promesses faites et rendues, de serments d'amour et de constance. C'eût été une statistique intéressante.

Nous voudrions bien aussi vous parler de la *Polka*. Mais nous sommes si peu au fait des mouvements de corps qu'elle exige que nous ne pouvons former qu'une opinion générale de cette danse. Elle a tous les défauts de la valse, sans en avoir le prestige et l'entraînement.

Dans un quadrille près de nous se trouvait un jeune homme qui, pressé de tout côté par la foule, sentit un bouton de son habit embarrassé dans la collerette en gaze garnie de clinquant de sa danseuse. Il essaya de se retirer, mais en vain, et se vit forcément lié à sa partner. Qu'on

disc après cela que les grand'mamans ont tort quand elles proclament qu'il se forme au bal des liaisons dangereuses.

Nous voudrions rendre justice à tous et surtout à toutes ; mais nos yeux n'étaient pas assez grands pour saisir d'une fois tout ce qu'il y avait là de femmes belles, jolies, charmantes. Nous avons remarqué Mlle. W\* pour l'élégance et la simplicité de son costume, Mlle. S\* pour les grâces de ses poses, Mlle. E\* pour ses manières aisées et son laisser-aller plein de bon goût.

Parmi les valseurs, nous donnerons la palme au Cap. B\* et au Col. E\* et je crois que personne ne sera tenté de la leur disputer.

En résumé, le dernier Bal des Assemblées fut tout-à-fait une fête joyeuse, une réunion charmante eu égard au nombre.

On y voyait bien peu de dames Canadiennes. Nous ne savons précisément à quoi attribuer leur absence ; cependant nous croyons qu'elles sont plus en faveur des réunions particulières que des bals publics. Ces réunions privées sont ordinairement plus choisies et la sorte de gêne qu'on éprouve dans les maisons des autres contribue beaucoup à les rendre convenables et pleines de dignité, et vaut certainement mieux que le sans gêne un peu vulgaire d'un bal où tout le monde est admis pour son argent.

Il suffirait que quelques familles canadiennes missent en usage ces soirées particulières pour qu'elles eussent de suite la vogue. Nous voyons avec plaisir que dans le cours de l'hiver dernier une famille de cette ville a donné plusieurs de ces soirées. Son salon est le rendez-vous de la bonne compagnie, et il suffit d'être bien né et de savoir se comporter en gentilhomme pour y être admis. C'est là le seul vrai mérite, la seule aristocratie dans ce pays où il n'y en a point. Aussi tous ceux qui ont ou le bonheur de faire partie une fois de ces réunions en ont-ils parlé avec les plus grands éloges, et se proposent-ils de ne pas manquer les occasions futures d'en faire partie de nouveau.

Le printemps qui avait semblé vouloir nous prendre d'assaut semble maintenant honteux de son impatience, et remet à l'hiver ses droits qu'il avait accaparés trop à l'avance. Sans métaphore, et pour parler plus vulgairement, plus intelligiblement, le froid ne nous a pas encore tout-à-fait abandonnés ; la glace est toujours stationnaire devant la ville, et une épaisse couche de neige est venue lui donner une apparence de solidité qu'elle n'avait pas auparavant.

## L'Echo des Feuilletons

ET

## Le Journal des Journaux.

Nous avons reçu ces deux revues parisiennes pour les deux derniers mois. Elles sont, comme toujours, remplies de morceaux intéressants, de délicieuses nouvelles composées par les plus célèbres romanciers de l'époque. L'Echo des Feuilletons commence la publication d'un roman de M. Alex. Dumas, *Le chevalier d'Hermental*. Nous voyons aussi, avec plaisir, que l'administration de ces deux périodiques va en augmenter encore la beauté et le mérite par d'excellentes et de nombreuses gravures qu'on ne trouve dans aucune autre publication. La 5e année promet aux abonnés une riche abondance d'amusement et de lecture récréative, instructive et intéressante. On s'abonne chez E. R. Fabre, rue St. Vincent.

## AUX CORRESPONDANTS.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir publier aujourd'hui l'excellent article qui nous a été adressé par une aimable correspondante, *Sur la conduite qu'une femme doit tenir envers son mari*. Nous l'insérerons dans notre prochain numéro. Le sujet est intéressant et la manière, dont il est traité, dénote beaucoup de tact et une profonde connaissance du cœur humain.

Les articles suivants, lus à la Société des Amis paraîtront prochainement et dans l'ordre de leurs dates respectives.

- 1.— Article sur l'économie politique.
- 2.— Article sur la civilisation moderne.
- 3.— *Le dévouement d'une femme*, etc. etc.

*Alfred* est un joli morceau que nous publierons avec beaucoup de plaisir, en son lieu, dans un prochain numéro.

L'essai lu à l'Institut Canadien, le 2 avril courant, sur les débouchés, etc. est sous considération.

Une chasse en vacance paraîtra dans un prochain numéro.

## A NOS ABONNES.

Les Abonnes à la *Revue Canadienne* doivent payer le premier Semestre soit a nos Agents, ou nous l'adresser a nous-meme directement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Les dépenses, que nous faisons pour notre publication, nous justifie, ce nous semble, si nous sommes severes et exigeants sur ce point. Il faut être ponctuel.

Les nouveaux abonnés à la *Revue Canadienne* peuvent se procurer tous les numéros publiés jusqu'à ce jour, en s'adressant à nos bureaux en cette ville ou à nos Agents.

## VARIÉTÉS.

OU L'ON VERRA QUE LA SCIENCE A LE BRAS LONG.

Il vient de se passer un fait attendrissant. Je vous donnerais bien en mille à deviner on quel lieu; mais vous ne devineriez pas, et j'en serais pour mes mille, ce qui serait aussi humiliant pour vous que fastidieux pour moi.

J'aime mieux vous dire tout d'abord que la chose s'est passée à l'Académie des Sciences, Où diable l'attendrissement va-t-il se nicher!

Comme vous ne voudriez pas me croire, je vais vous citer mes autorités en même temps que le fait attendrissant.

Nous laissons parler la *Réforme* qui narre l'aventure aussi agréablement pour le moins que nous pourrions le faire:

"M. Magendie a fait un rapport à l'Académie sur un bras artificiel, inventé par M. Van Petersen. L'inventeur a dit au man-

chot: "Pour peu qu'il vous reste un tiers de l'humérus, je vous adapterai un bras en bois qui ne pèsera pas 500 grammes; et avec ce bras et cette main qui la termine, vous saisirez tel objet que vous voudrez, si menu et délié qu'il soit; une feuille de papier, une épingle, par exemple." Une commission avait été nommée pour juger l'invention; l'invention, hâtons nous de le dire, a été jugée digne de l'approbation de la science.

Un invalide fut choisi pour servir aux expériences. Privé depuis longtemps de ses deux bras, M. Petersen lui en donna deux postiches, à l'aide desquels, dit le rapporteur, il a pu prendre un verre de vin et le porter à ses lèvres. Se retrouver au complet quand il n'était depuis longtemps qu'une fraction d'homme, quel bonheur pour lui! Rantzau n'eût rien perdu de sa gloire s'il eût pu reconquérir ces fragmens de lui-même qu'il avait semés sur tous les champs de bataille... Quelle joie ce dut être pour le glorieux débris sur lequel la science s'essayait! Oui, quelle joie! mais quel chagrin aussi! quelle douleur morale, si non physique quand, l'expérience terminée, on lui a enlevé ses deux bras postiches, et qu'il a passé de nouveau de l'état valide à l'état d'invalide. "Cela lui a fait autant de mal, disait-il, que lorsqu'il avait été amputé."

Le rapport terminé, le public des séances voyait M. Arago, le secrétaire perpétuel, qui semblait écouter encore. Il attendait une autre conclusion que celle de la science, une demande...rien ne venait.

"Eh quoi! a-t-il dit, la commission ne propose rien? Mais on ne peut pas laisser ce brave militaire sans les deux bras qu'on lui a redonnés un instant... Voyons, combien coûtent ces bras?"

—500 fr. pièce.

—L'Académie ne peut pas acheter des bras pour tous les manchots des Invalides; mais elle peut bien grever son budget du prix des deux bras qui ont servi à l'expérience et qui sont devenus, pour le mutilé, aussi précieux que deux bras naturels."

Cette proposition, partie du cœur, n'a pas trouvé, on le pense bien, un seul opposant; elle a même été reçue par le public à qui toute manifestation est interdite, par un murmure d'approbation. C'est un bel exemple que l'Académie a donné; c'est une digne initiative que d'inaugurer une telle invention en la faisant servir au bien-être d'un défenseur du pays."

La *Réforme* aurait dû ajouter que le premier usage que l'invalide a fait de ses bras postiches a été de féliciter l'Académie avec un geste tout à fait convenable; puis, voyant l'appareteur ouvrir sa tabatière, il y a puisé une prise qu'il a portée à son nez avec autant d'aisance que s'il se fût servi de ses doigts naturels.

Il a éternué, et l'appareteur lui ayant dit: "Dieu vous bénisse!" l'invalide l'a serré dans ses bras de cinq cents francs.

Quoi qu'il en soit, cette bonne inspiration fait honneur à M. Arago. L'Académie y a trouvé sa récompense dans l'émotion inusitée qu'a fait naître une de ses séances. Beaucoup de spectateurs pleuraient et s'essuyaient les yeux avec leurs doigts. Les solennités de la science sont ordinairement si sèches qu'en s'y rendant personne ne croit avoir besoin de mouchoir.

En sortant, un brave habitué exprimait son étonnement avec vivacité: "Les bras m'en tombent, disait-il—C'est le cas de les laisser tomber, lui a-t-on répondu: vous pourriez les remplacer moyennant mille francs."

Le Charivari.

SUISSE.—On lit dans le *Commerce de Paris* du 7 mars:

"Nous recevons à l'instant la nouvelle du vote de la diète helvétique sur la question des jésuites. Onze cantons et deux demi-cantons ont opiné pour que cette question devint fédérale, et pour que la diète prononçât l'expulsion de l'ordre, non seulement de Lucerne, mais de toute la Suisse. Neuf cantons et deux demi-cantons ont voté pour que la question restât cantonale. Deux cantons ont opiné pour qu'on engageât les cantons qui ont admis les jésuites à les renvoyer, mais ont refusé de prendre une résolution définitive quant à la question de savoir si la diète devait elle-même ordonner leur expulsion. Ces deux cantons sont St-Gall et Genève."

On voit d'après ce qui précède, que les cantons qui veulent maintenir les jésuites n'ont pas la majorité, et qu'ils ne peuvent espérer l'obtenir. Alors même que St-Gall et Genève finiraient par pencher de ce côté, on n'arriverait encore qu'à l'égalité des voix.

Il est probable au contraire que les cantons qui veulent que les jésuites soient expulsés par la diète elle-même finiront par l'emporter. L'opinion publique est si violemment agitée en ce moment en Suisse, et notamment dans les cantons de St-Gall et de Genève, qu'il est difficile de croire que les grands conseils de ces cantons, qui ont donné les instructions qui viennent d'être suivies, n'aient pas bientôt la main forcée. Or, il suffit qu'un de ces deux états se joigne à ceux qui veulent l'expulsion générale de l'ordre, pour que ces derniers aient la majorité dans la diète.

## NAISSANCES.

En cette ville, le 8, la Dame de C. C. Spenard, écrivain, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 6 du courant, la dame de M. Edouard Douaire, a mis au monde un fils.

## MARIAGES.

A la Pointe-aux Trembles, le 7, M. Pierre Dubreuil, fils aîné de P. Dubreuil, écrivain, J. P. à Dlle. Marie Chartier, tous deux du lieu.

## ABONNEMENTS.

LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Julien.

Un an . . . . . 20 chellins.

Six mois . . . . . 10 "

Trois mois . . . . . 5 "

OUTRE LES FRAIS DE POSTE.

Nous recevons pour ce journal des annonces, avis divers, etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (affranchies), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St-Nicolas.

## AGENS.

A Soulard, écrivain, Québec.  
L. G. Duval, écrivain, Trois Rivières.  
L. V. Sicotte, écrivain, St. Hyacinthe.  
J. P. Lantier, écrivain, M.P.P., Vaudreuil.  
L. A. Olivier, écrivain, Berthier.  
L. G. DeLorimier, écrivain, L'Assomption.  
P. L. LeTourneau, écrivain, Rivière Chambly.  
Frs. Caron, écrivain, Amherstburg.  
H. de Rouville, écrivain, Sorel.  
H. F. Marchand, écrivain, St. Jean.  
Tancredi Sauvageau, écrivain, Laprairie.  
F. X. Valade, écrivain, Terrebonne.  
Col. A. C. Taschereau, écrivain, D'Eschambault.  
R. DesRivières, écrivain, New-York.

LOUIS O. LE TOURNEUX,  
Rédacteur en chef et Propriétaire.